



enjeux

Construire un nouveau Projet éducatif local ▶ P.7

en débat

La Maire interviewée sur la Métropole du Grand Paris ▶ P.20



votre service public local

Centre de loisirs : où en est-on ? ▶ P.14

en actions

Commémoration des mémoires de l'esclavage ▶ P.24

Chevilly-Larue

le journal

mensuel d'informations municipales
n° 166 - juin 2015

Samedi 20 juin 2015

Fête communale

Programme p.2

Fête communale

Demandez le programme !

C'est reparti pour une nouvelle édition de la fête communale ! Ce grand rendez-vous festif, dont les seuls mots d'ordre sont la bonne humeur, le plaisir et la convivialité, se tiendra cette année le 20 juin. Comme à l'accoutumée orchestré par les services municipaux avec le concours des associations, il sera rythmé par les temps forts qui font sa renommée : les courses des Boucles chevillaises le matin, les animations sur les stands municipaux et associatifs tout l'après-midi, l'espace restauration, les concerts, les spectacles, etc. Il y en aura pour toutes les envies. Sans oublier bien sûr le défilé du carnaval qui,

dès le début d'après-midi, conduira les participants dûment costumés aux couleurs de leur quartier jusque sur le site de la fête, au parc Petit Le Roy. Parce qu'il célèbre cette année ses 10 ans, le carnaval fera la part belle aux plumes, masques et paillettes. Et on ne saurait oublier le traditionnel feu d'artifice qui viendra clore cette journée époustouflante à vivre en famille. Les Chevillais pourront retrouver en vidéo les temps forts de la fête sur le site www.ville-chevilly-larue.fr.

● **9h30-11h** : Départ des Boucles chevillaises sur la place Nelson Mandela, en musique avec l'orchestre Blues Rose Big Bang. Rendez-vous à 9h15 (voir p. 32-33).

● **9h30-11h** : Réveil matin au sein des quartiers avec l'orchestre Joke Brass Band

● **11h30** : Ouverture de la fête communale sur le parc Petit Le Roy avec allocution de Stéphanie Daumin, la Maire.

● **12h15** : Réception des associations accompagnée de l'orchestre philharmonique de l'ACSF.

● **13h** : Rassemblement du carnaval devant la médiathèque, place Nelson Mandela. Le carnaval déambulera et dansera dans

toute la ville, mené par les élèves des écoles élémentaires et encadré par la Compagnie Fête citoyenne. Le cortège suivra la rue Édith Piaf, la rue Henri Dunant, l'avenue Georges Brassens, l'avenue Jacques Brel et la rue Petit Le Roy avant de faire son entrée sur le parc.

● **15h** : Arrivée du carnaval sur le parc avec final musical. Goûter offert à tous les participants.

Programmation artistique et animations :

● **13h-20h** : Stands associatifs et animations sur le village des enfants.

● **14h30** : Animation sur la grande scène avec des danseurs de carnaval brésilien.

● **15h15** : Spectacle sur la grande scène par l'atelier hip-hop des enfants de 7-9 ans du service municipal de la Jeunesse.

● **Tout l'après-midi** : danses et échassiers brésiliens du groupe Ziyara sur et autour de la grande scène.

● **16h30** : Fanfare du Bénin avec le groupe Eyo'nlé

● **18h-19h** : Démonstrations de trampoline et de zumba

● **19h** : Concert de l'association Paris Music Academy

● **19h45** : Animations zumba

● **20h15** : Bal populaire avec le groupe Friends

● **23h** : Feu d'artifice.

Le Journal de Chevilly-Larue

Magazine mensuel d'informations municipales N°166

Directrice de la publication : Stéphanie Daumin.

Directrice de la communication : Patricia Durand.

Rédactrice en chef : Géraldine Kornblum.

Photographe :

Jenny Romeiro Dias

Ont participé à ce numéro :

Michel Aumercier,

Florence Bédouet, Didier

Cardon, Marc Ellenberger,

Antoine Ginekis,

Léa Goutmann-Becker,

Mira, Michaël Narradon,

Mathieu Schmitt

Philippe Stisi

Annie Teffaine.

Secrétariat : Coline Petit

Conception : Anatome.

Mise en page : Spirale's

Photogravure

et impression :

imprimerie Grenier.

Régie publicitaire : Micro 5

Direction de la

Communication de la ville

de Chevilly-Larue,

100, avenue du Général

de Gaulle,

94 550 Chevilly-Larue.

Tél. : 01 79 61 63 10

Fax : 01 45 60 19 03

E-mail :

communication@ville-chevilly-larue.fr

Mairie de Chevilly-Larue

88, avenue du Général

de Gaulle

94 669 Chevilly-Larue Cedex

Tél. : 01 45 60 18 00

Sommaire



Ville de Chevilly-Larue
Val-de-Marne
www.ville-chevilly-larue.fr

4-5 Ça s'est passé ... ça va se passer

- Le mois en images

7-12 Enjeux

- Construire ensemble un nouveau Projet éducatif local

14-15 Votre service public local

- Réfection du centre de loisirs et de l'espace collégiens, où en est-on ?

16-17 Près de chez vous

- Redynamisation du Cœur de ville : travaux pratiques
- Rencontres de quartier : La Guinet au cœur des échanges
- Nettoyage des bacs à déchets
- Concours des fenêtres, balcons et jardins fleuris
- Haut débit : réunion publique d'information

18-19 Acteur

- Lisa Saada, vice-championne de France de Karaté "semi contact"

20-21 En débat

- Métropole du Grand Paris : la grande improvisation

22-25 En actions

- Don du sang : 50 ans de solidarité
- Commémoration des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions
- Maintenir la géothermie au niveau local
- Classes d'environnement : l'école autrement
- TAP : de nouveaux emplois du temps pour la rentrée

26-27 Tribunes

- Expression des élu(e)s

28-31 Découvertes

Culture
- Expositions : matières artistiques 100% recyclées
- Maison du Conte : en juin, c'est ciné-jardin
Livres et vous
- La médiathèque au diapason de la fête de la musique
Mémoire
- Les deux colonies scolaires des enfants de l'Yser de Chevilly (1915-1919). 1^{ère} partie.

32-33 Sports

- Course : les Chevillais en action contre la faim
- Cyclotourisme : rejoignez le peloton !
- Les Boucles vous attendent

34-35 Vie pratique



Le point de vue de votre Maire



Le premier semestre 2015 aura connu plusieurs bonnes nouvelles en matière de développement économique à Chevilly-Larue. En janvier a d'abord été inauguré un nouveau bâtiment de l'entreprise L'Oréal,

le long de la Nationale 7. Conçu pour réaliser les essais produits de la marque avant leur commercialisation, il porte à près de 900 le nombre de salariés désormais présents sur le site. Un pas décisif vers les 1200 emplois cibles, qui devraient être atteints au cours des prochaines années puisque le directeur du site de L'Oréal a en cette occasion annoncé l'ouverture d'un prochain chantier sur la partie la plus au sud de leur domaine, non encore aménagée, entre le nouveau bâtiment et la coulée verte départementale. Les

efforts pour embellir et revaloriser les abords de la Nationale 7 en accompagnement de l'arrivée du tramway, engagés par les équipes municipales précédentes, se voient ainsi récompensés de belle manière. D'autant que ces emplois profitent de plus en plus aux Chevillais, qui représentent une part croissante des salariés du site.

De la même façon, le secteur du bâtiment et travaux publics se développe sur notre commune. Le parc d'activités Flammarion a connu l'arrivée de plusieurs filiales du groupe Vinci et voit désormais la quasi-totalité de ses espaces de bureaux occupés. Du côté de l'avenue de la République, l'extension du siège social de Demathieu & Bard, un autre fleuron français du

bâtiment, s'est traduite par la sortie de terre d'un nouveau bâtiment sur leur site.

L'ouverture récente d'une pépinière d'entreprises sur le secteur administratif du Marché d'Intérêt National offre par ailleurs de nouvelles perspectives aux PME et créateurs d'entreprises à la recherche de locaux. Enfin, nous inaugurons ce mois-ci un tout nouvel hôtel qui viendra utilement compléter l'offre hôtelière du pôle Orly-Rungis.

Toutes ces implantations constituent des points d'appui essentiels pour développer de nouveaux partenariats avec le tissu économique local. Plusieurs d'entre elles m'ont déjà fait savoir leur accord pour accueillir dans leurs locaux

de jeunes Chevillais en stage ou en formation ou encore pour participer aux « rencontres métiers » que la Municipalité souhaite organiser à l'attention des lycéens pour les aider en matière

d'orientation professionnelle. D'autres sont déjà très impliquées dans les chantiers d'insertion et prêtes à partager leur expérience. Toutes cherchent à renforcer leur ancrage local. La présence sur notre territoire de ces centaines de salariés est également une opportunité inestimable pour les faire contribuer à notre développement local, en leur faisant mieux connaître par exemple nos commerces de proximité ou établissements de restauration. De nombreuses pistes de travail en perspective pour les années à venir. ●

De nouveaux emplois dans notre commune

Bien à vous,
votre Maire,
Stéphanie Daumin



Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française

Plusieurs Chevillais viennent d'acquérir la nationalité française. Mostefa Brougui, Asmaa Cosset, Yambuliyâ Dipama, Filémond Fils-Aimé, Benjamine Makaya Batchi et Rachid Rzaïki ont reçu leur décret des mains de Hélène Husson, 1^{ère} maire-adjointe, et d'Ivan Bouchier, sous-préfet, lors d'une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française à la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses.



Le slam en partage

Le 22 mai, les sept adolescents qui ont participé aux ateliers slam menés par Insa Sané ont impressionné le public de la médiathèque. C'est avec beaucoup de fierté qu'ils ont partagé la scène avec leur mentor et déployé leurs talents d'écrivain et de slameur.



Le vide penderie du quartier Larue fait carton plein

Quand la salle Jacqueline Auriol se transforme en vaste friperie, comme ce fut le cas le 10 mai à l'initiative du comité de quartier Larue, chacun trouve son bonheur !

Les ados brûlent les planches

Les jeunes qui ont participé à la dernière édition du théâtre enfants et du théâtre ados durant les vacances de Pâques n'ont pas démerité ! Tandis que les plus jeunes (8-12ans) ont travaillé autour de textes de Karine Serres, leurs aînés (13-19 ans) ont eu le privilège de présenter un texte écrit spécialement pour l'occasion par l'auteure. Le résultat, qui a été présenté sur la scène de théâtre dans des conditions professionnelles les 3 et 5 mai, force l'admiration.



Chevilly-Larue, encore une fois Territoire de commerce équitable

Dans le cadre de la semaine du commerce équitable, la commune s'est vue remettre pour la 3^e fois le label Territoire de commerce équitable le 20 mai ① en présence d'Éric Tiberge et Paula Harker, respectivement président et directrice du Pôle d'économie solidaire, Florence Sonntag, chef de projet à la Plateforme pour le commerce équitable, Stéphanie Daumin, la Maire, et Régine Boivin, conseillère municipale déléguée à l'Économie sociale et solidaire et aux Commerces. La commune a également reçu le prix « sensibilisation des entreprises et commerçants 2014 ». Le même jour, les enfants des centres de loisirs ont de leur côté dégusté pour l'occasion un goûter équitable composé de cookies et de jus de fruits (comme sur notre photo à la maternelle Jacques Gilbert-Collet ②). De quoi prendre de bonnes habitudes de consommation.





Greniers du monde, partage de découvertes

Du 20 au 23 mai, les apprenants des cours de langue française proposés par le CCAS présentaient leur exposition annuelle à la salle Léo Ferré. « Les greniers du monde », tel était le thème de la manifestation ; une porte Dogon, un porche en canisses, et voilà l'entrée en matière. Grains de sarrasin, de millet, de quinoa, de sésame, de teff ou de maïs, huiles de vadouvan, de sapin, de coco, de nigelle ou de carthame convoquaient tous les sens et invitaient au voyage autant qu'au partage. « *Ce thème a été très bien choisi car il souligne combien ce sont nos différences qui alimentent notre esprit de découverte* » a particulièrement souligné Stéphanie Daumin, la Maire, entourée d'Hermine Rigaud, maire-adjointe déléguée à l'Action sociale et aux solidarités, et d'autres élus (Christian Nourry, Nathalie Tchenquela et Sophie Nasser).



Commémoration du 8 mai 1945

Le Conseil municipal et le Comité d'entente des anciens combattants ont honoré la mémoire des victimes de la barbarie nazie le 8 mai dernier en présence de Chevillais, de membres du Conseil municipal d'enfants et d'élèves du collège Jean Moulin. Dans son allocution, Stéphanie Daumin, la Maire, a rendu hommage aux Français Morts pour la France et plus particulièrement aux Chevillais. « *Par-delà 70 ans d'Histoire, la Libération puis la victoire totale de mai 1945 nous parlent. Quelques mois seulement après les drames qui ont meurtri la France et notre liberté, cette date du 8 mai et ce qu'elle symbolise nous adressent des messages très forts* » a-t-elle rappelé à cette occasion.

Inscriptions aux séjours d'été

Tous les tarifs sont établis en fonction du quotient familial

- Séjour à La Trinité-sur-Mer (Morbihan) du 18 au 31 juillet pour les 6-11 ans.
- Séjour à Grandcamp-Maisy (Calvados) du 3 au 16 août pour les 6-11 ans.
- Mini-séjour à Tailleville (Calvados) du 6 au 10 juillet pour les 4-6 ans
- Mini-séjour à la ferme pédagogique d'Écancourt du 3 au 7 août pour les 4-6 ans
- Mini-séjour à la commanderie d'Arville (Loir-et-Cher) du 20 au 24 juillet et du 10 au 14 août pour les 6-11 ans.

• **Inscriptions le samedi 6 juin pour les séjours et le samedi 13 juin pour les mini-séjours de 8h45 à 12h à l'Hôtel de ville - 88, avenue Général de Gaulle (01 45 60 18 77)**

Sorties des familles

Les inscriptions aux sorties d'été sont ouvertes.

Cette année encore les Chevillais auront le choix : celui de prendre la direction de Ouistreham le 12 juillet, de Deauville le 26 juillet, de Cabourg le 9 août, ou celui de découvrir la ville d'Étretat le 23 août.

Tarifs : gratuit pour les moins de 4 ans ; 5€ pour les 4 à 16 ans et les étudiants jusqu'à 20 ans ; 6€ pour les demandeurs d'emploi et 10€ pour les plus de 16 ans.

• **Inscriptions le lundi, mercredi et jeudi matin à l'Hôtel de ville – 88, avenue du général de Gaulle (01 45 60 18 53)**

Jeudi 11 juin à 20h15

Réunion de l'Observatoire de l'Agenda 21

Afin de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la ville, les Chevillais sont conviés à la troisième réunion de l'Observatoire de l'Agenda 21.

• **Médiathèque Boris Vian
25, avenue Franklin Roosevelt**

Jeudi 18 juin à 18h30

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle

À l'occasion du 75^e anniversaire de l'appel à la Résistance lancé par le Général de Gaulle à la BBC le 18 juin 1940, après la défaite de l'armée française face à l'Allemagne nazie, des cérémonies commémoratives sont organisées. Un premier rassemblement aura lieu à l'invitation du principal du collège Jean Moulin au collège le 18 juin à 11h10. À cette occasion, l'assistance déposera une gerbe devant la plaque Jean Moulin. Le même jour, les Chevillais seront invités à se réunir place de l'Église à l'appel de la Municipalité et du Comité d'entente des anciens combattants à 18h30.

Dimanche 28 juin

Brocante d'été

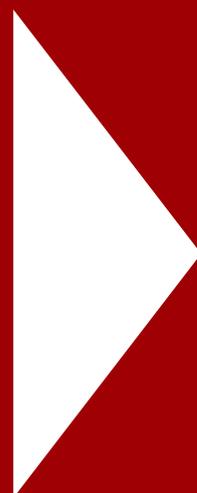
La traditionnelle brocante d'été se déroulera avenue Georges Brassens et place de Lattre de Tassigny toute la journée du dimanche 28 juin. Les chineurs y trouveront sans aucun doute leur bonheur. Quant aux vendeurs, il est encore temps d'y réserver un emplacement. Le prix du mètre linéaire est de 7€ pour les Chevillais et de 10€ pour les autres et les mètres sont à prendre par paires. Cette année, la place de Lattre de Tassigny sera réservée aux vendeurs professionnels et l'avenue Georges Brassens aux particuliers.

• **Inscriptions : formulaires à retirer à l'accueil de la mairie (88, avenue Général de Gaulle) et aux accueils des relais-mairie Bretagne (40, rue Élisée Reclus) et Larue (55, boulevard Mermoz), ou à télécharger sur www.ville-chevilly-larue.fr (rubrique A votre service/Actualités). Renseignements : Brossier organisation (06 58 78 19 23).**



Construire ensemble un nouveau Projet éducatif local

Le Projet éducatif local (PEL), programme d'actions de nature à favoriser le développement des enfants et des jeunes, est depuis plus de six ans le socle de toutes les actions éducatives menées à Chevilly-Larue. Il est temps désormais d'en élaborer un nouveau, dans la plus large concertation possible avec les acteurs de l'éducation et les parents. Toutes les idées sont à partager. Zoom sur un bilan du PEL encore en cours et sur les premières perspectives de réflexion de celui à venir.



Projet éducatif local

La concertation au cœur de l'élaboration du programme d'actions

Plus de six ans après l'adoption de son Projet éducatif local, toujours en vigueur, la Municipalité, pionnière depuis le début en la matière, invite les Chevillais, les acteurs de l'éducation, à participer à l'élaboration de son nouveau programme d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Comment favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants

dès leur plus jeune âge et des jeunes jusqu'à leur entrée dans leur vie d'adulte ? Telle est la question liminaire au Projet éducatif local (PEL) en cours depuis 2009 tout comme à celui qui sera amené à le remplacer et à propos duquel les réflexions viennent de s'engager. L'élaboration du futur PEL se fera en concertation, comme cela s'est fait précédemment. En effet, lorsqu'est née en 2007 l'idée d'élaborer un PEL, c'est-à-dire un programme d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Municipalité, alors conduite par Christian Hervy, avait associé à cette réflexion l'ensemble des acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. La démarche,

particulièrement novatrice, se voulait globale, cohérente, partagée, avec les élus, les parents d'élèves, les enseignants, les associations et les partenaires de l'éducation. Tous ont une compétence, une expérience, un savoir-faire en matière éducative. Des premières réunions du Comité de pilotage du PEL à la dernière réunion publique de présentation du PEL en février 2008, en passant par la création de groupes de travail et la tenue de conférences thématiques, plus d'une centaine de personnes ont réfléchi ensemble aux

problématiques éducatives. Au final, ces échanges ont abouti à la rédaction de 28 propositions, dont 10 liées au temps scolaire et 18 au temps extrascolaire.

Aujourd'hui, plus de six ans après l'adoption du PEL par le Conseil municipal en décembre 2009, la nécessité se fait ressentir de le faire évoluer. D'une part, la plupart de ces 28 actions prévues ont été réalisées et nombre d'objectifs ont été atteints. D'autre part, les besoins des enfants et des jeunes ont évolué ainsi que les attentes des parents. À cela s'ajoute le fait que la mise en

des activités extrascolaires (en conservatoire, associatives, etc). Pour toutes ces raisons, un nouveau PEL est à construire.

« *Le premier PEL était le fruit d'une démarche très innovante* ». Chevilly-Larue a été pionnière en la matière ; elle était une des rares communes à s'être dotée d'un tel outil. « *Nous avons l'envie d'aller encore plus loin* ». Pour ce faire, la Municipalité entend ouvrir de nouveau l'élaboration de cet outil à une très large concertation. « *Il n'est pas question de se substituer aux enseignants, aux professionnels de l'enfance*

et de la jeunesse, ni aux parents » insiste Stéphanie Daumin, la Maire. « *À l'école, l'essentiel reste l'apprentissage des enseignements au programme* ». L'ambition de ce nouveau PEL

sera d'élaborer un programme d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, un programme favorisant l'épanouissement, le bien vivre ensemble, le lien social, la lutte contre l'exclusion, la réussite scolaire et l'insertion professionnelle tout en développant la culture et les sports. Ce programme est à construire dès maintenant, avec le concours de tous les acteurs de l'éducation. Ces derniers sont invités à participer à la prochaine réunion du Comité consultatif du PEL le mercredi 24 juin. ●

Le Projet éducatif local est un outil pour la réussite et l'épanouissement de tous les enfants

Hélène Husson, 1^{ère} maire-adjointe
déléguée à la Coordination du Projet éducatif local

œuvre des nouveaux rythmes scolaires invite à reconsidérer très fortement le PEL. En effet, ces nouveaux rythmes ont créé des temps d'activités périscolaires « *qu'il nous faut continuer à construire, en termes d'actions éducatives* » explique Hélène Husson, 1^{ère} maire-adjointe déléguée à la Coordination du PEL. « *Les nouvelles activités suivies proposées aux enfants dans le cadre des temps d'activités périscolaires doivent faire partie du PEL* ». Ces nouveaux rythmes ont généré un vrai bouleversement sur l'organisation et le contenu

Géraldine Kornblum



L'insertion professionnelle des jeunes est un des axes du PEL. Les chantiers d'été organisés par le service municipal de la Jeunesse y contribuent.



Dans le cadre du PEL, les classes artistiques (musique, danse, conte) menées avec le conservatoire ou la Maison du Conte se sont développées dans toutes les écoles élémentaires de la ville.



Les rendez-vous de la jeunesse, initiés cette année par le service municipal de la Jeunesse au lycée Pauline Roland et à la Maison pour tous, contribuent à impliquer les jeunes dans la mise en place de projets.

Chiffres clefs

80%. Le taux de réussite des enfants des Clubs coup de pouce, dispositif d'aide à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les petits de CP.

44. Le nombre d'élèves fréquentant le soutien aux collégiens dans leur scolarité organisé par le service municipal de la Jeunesse. 19 collégiens en bénéficient dans les collèges, 25 au pôle collégiens. Par ailleurs, l'accompagnement scolaire organisé par le Pôle d'économie solidaire compte une cinquantaine de places.

+ de 130. Le nombre d'enfants inscrits à la ludothèque Pauline Kergomard. Plus de 200 enfants des centres de loisirs et des écoles s'y sont également rendus depuis son ouverture en février 2014.

81%. Le coût global des repas de la restauration municipale financé par la commune. 19% sont financés par les familles qui, selon leur quotient familial, paient entre 0,46€ et 3€ le repas (coût réel : 9,63€).

31h30. Le nombre d'heures effectué par semaine dans les écoles par l'intervenant sportif.

Définition clef

PEL / PEDT. Le Projet éducatif local (PEL) est un document-cadre élaboré sur la base de réflexions communes entre les élus, les parents et tous les acteurs locaux de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Il définit les priorités en matière d'actions éducatives et vise à la complémentarité de tous les temps éducatifs. Les communes peuvent également s'engager dans un Projet éducatif territorial (PEDT) ; celui-ci relève, à l'initiative de la collectivité territoriale, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et les acteurs éducatifs locaux et vise à proposer à chaque enfant un parcours éducatif avant, pendant et après l'école. Le PEDT s'inscrit dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires et s'arrête donc au cadre scolaire et périscolaire direct. Le PEL quant à lui envisage l'action éducatrice du plus jeune âge à l'entrée dans la vie active, en incluant tous les champs d'activités éducatives.

9

enjeux

Parole d'élue

« Nous avons besoin de tous les parents pour élaborer le PEL »



Hélène Husson,
1^{ère} maire-adjointe déléguée
à la Coordination du Projet
éducatif local

Dans le nouveau PEL un volet important doit être consacré à la parentalité.

Cette question-là était déjà sous-jacente dans le PEL en cours, à travers les actions visant à soutenir les familles ou encore à travers le dispositif Maison de l'adolescent

dont Chevilly-Larue fait partie. Mais nous voulons aller plus loin, creuser toutes les problématiques qui y sont liées. Pour cela nous avons besoin des parents, de leur forte implication dans l'élaboration du futur PEL, afin de mesurer tous les aspects de la parentalité et toutes les aides qui peuvent leur être utiles. Une autre piste de réflexion sera également à suivre ; un large travail devra être mené sur les transitions d'une classe d'âge à l'autre, particulièrement la

transition de la maternelle à l'élémentaire. Nous voulons d'ailleurs recruter une éducatrice de jeunes enfants, pour qu'elle devienne une personne ressource et nous aide à mieux appréhender la psychologie de l'enfant. Il faut que nous prenions de la hauteur pour mener à bien nos réflexions. Pour cela nous avons besoin des avis de tous les acteurs éducatifs, pour construire ensemble un PEL au plus près des besoins de chacun.

Catherine Johnston, coordinatrice-médiatrice de la médiathèque, fait des animations lecture en divers lieux de la ville, comme ici à l'épicerie solidaire Sol'Épi.



Un travail partenarial

Œuvrer ensemble au développement des actions éducatives

Pour mener à bien la mise en œuvre des actions du Projet éducatif local, les différentes structures de la commune ont dû travailler en partenariat. Cela s'est avéré particulièrement bénéfique en ce qui concerne la culture et le sport.

L'un des axes importants du Projet éducatif local (PEL) en cours était « L'accompagnement à la scolarité ». Celui-ci partait d'un constat : si la réussite scolaire des enfants et des jeunes demeure du ressort de l'école et des enseignants qui, au quotidien, assurent une mission de transmission aux élèves, il existe néanmoins de profondes inégalités de réussite entre les enfants. Afin de lutter contre ces dernières, la commune, dans le respect des compétences qui sont les siennes, s'est attachée à favoriser un réseau d'accompagnement à la scolarité. Pour ce faire, des partenariats ont dû se nouer. Notamment entre l'Éducation nationale et les services municipaux. Ainsi les clubs Coup de pouce, dispositif d'aide à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les enfants de CP, accueille des élèves orientés par les enseignants en ateliers menés par des animateurs. Les études surveillées sont encadrées par des enseignants rémunérés par la commune. Et du soutien scolaire est organisé par le service municipal de la Jeunesse au pôle collégiens mais aussi dans les collèges. Mais l'épanouissement psychique, intellectuel et physique des enfants, facteur de réussite, passe aussi par l'accès à la culture, au sport et aux activités artistiques. En ce domaine aussi de grandes disparités existent entre les enfants. Et là aussi les partenariats se

sont particulièrement développés. Création de classes artistiques dans les écoles animées par le conservatoire de musique, parcours regard proposés aux écoles avec le théâtre André Malraux, rendez-vous du *Grand Dire* mené conjointement par le théâtre, la Maison du Conte et la médiathèque auprès des enfants des écoles, des centres de loisirs ou simplement accompagnés de leurs parents, etc. Les exemples sont légion. Si le PEL a donné l'impulsion de ces partenariats, aujourd'hui bien ancrés dans les habitudes, la commune a même été au-delà des préconisations initiales en signant un Contrat territoire lecture avec l'État en octobre 2012. Par le biais de ce dispositif en faveur de la promotion du livre, de la lecture et de l'écriture se retrouvent sur le terrain évidemment la médiathèque mais aussi la Maison pour tous ou encore l'épicerie solidaire Sol'Épi. Comme le souligne Catherine Glatigny, responsable de la médiathèque, « *le travail partenarial est très fort à Chevilly-Larue ; nous pensons toujours qu'une action aura plus de portée si elle est menée à plusieurs. Chaque structure est complémentaire l'une de l'autre. Dans le cadre du futur PEL, notre objectif est de développer davantage ces partenariats, pour permettre à un nombre d'enfants encore plus grand d'avoir accès à la culture et ainsi lutter concrètement contre les inégalités sociales* ». ● G.K

Nouvelles infrastructures

De nouveaux champs des possibles bien investis

La mise en œuvre du Projet éducatif local s'est accompagnée de la création de nouveaux lieux au sein desquels se sont développées les activités éducatives.

Promouvoir de nouvelles activités éducatives c'est bien ; créer les espaces pour qu'elles s'y développent c'est mieux. Pour concrétiser ses objectifs, la Municipalité s'est donnée les moyens. Ainsi l'accès des enfants et des jeunes au sport s'est accompagné de la création d'un city-stade promenade Maurice Chevalier, de la restructuration du parc



En mai, des élèves de l'école Pasteur ont découvert la Ferme du Saut du Loup le temps d'une classe d'eau conduite par leur enseignant et l'archiviste municipal.

des sports ainsi que de la création de la salle Léo Lagrange, du gymnase Lillian Thuram et du gymnase du collège Liberté, ce qui a permis l'ouverture de nouveaux créneaux de pratiques sportives. En plus de cela, si la mise en œuvre du PEL adopté en 2009 a pleinement profité de l'essor de la médiathèque qui venait alors d'ouvrir ses portes (en 2007), deux autres équipements phare initialement inscrits dans le PEL sont sortis de terre et offrent aujourd'hui de nouveaux champs des possibles en matière d'activités éducatives. D'abord, il y a eu l'ouverture de la Ferme du Saut du Loup, en mars 2011 ; lieu d'insertion et d'éducation autour de la nature, c'est aussi un formidable terrain de découvertes pour les enfants et les jeunes. Puis, plus récemment, il y a eu celle de la ludothèque, lieu d'apprentissage par le jeu. Alors que celle-ci n'est ouverte que depuis un peu plus d'un an (février 2014), elle compte déjà plus de 130 inscrits et attire évidemment à elle les enfants des centres de loisirs et des écoles. Le succès est à ce point au rendez-vous que lors de la dernière réunion du Comité consultatif du PEL, le 16 avril dernier, certains parents ont déjà exprimé la volonté de voir son accès développé aux tout-petits. ● G.K

Aides aux familles et aux jeunes

Le PEL en actions municipales concrètes

La mise en œuvre du PEL ne s'est pas traduite uniquement par un meilleur accès aux activités éducatives en tous genres. Elle s'est aussi concrétisée dans le développement d'actions municipales de nature à soutenir les familles et les jeunes. Ainsi, partant du principe que bien manger c'est bon pour la santé et qu'un enfant en bonne santé est un enfant plus à même de se développer, la Municipalité a porté une attention particulière à la restauration municipale. D'abord, depuis 2008 elle a divisé par deux les tarifs de ladite restauration, tarifs d'ailleurs indexés sur les quotients familiaux. En agissant ainsi, elle a fait en sorte qu'aucune famille,

même celles au quotient le plus élevé, ne paie le coût réel du repas et que tous les enfants puissent avoir accès à un repas équilibré. Ce dernier est élaboré par une diététicienne et est essentiellement à base de produits frais, de saison, issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable. Dans le même registre, afin de favoriser la santé et l'autonomie des jeunes, dans le cadre du PEL la Municipalité a également créé différentes aides en direction des jeunes adultes : aide au permis de conduire, aide à la première installation et aide à l'accès à une mutuelle. Ces mesures contribuent elles aussi à leur manière à l'épanouissement de chacun. ● G.K

Parole
d'acteur
de l'éducation

« Le PEL doit placer l'enfant au centre »



*Dominique Guiguet,
directeur du conservatoire
de musique et de danse*

Le PEL doit placer l'enfant au centre, il doit être en phase avec les vrais besoins de celui-ci. Il faudrait presque le construire avec lui ! Les jeunes Chevillais ont la chance d'être dans une ville où ils ont tout à leur portée en matière d'activités éducatives. Encore

faut-il qu'ils le sachent, ou qu'ils aient le sentiment de pouvoir y avoir accès. Pour que le PEL soit réellement efficace, il faut que l'ensemble des acteurs éducatifs parle le même langage, suive une réflexion commune autour de ce qu'est l'éducatif. Je pense qu'il faudra aussi faire des distinctions d'âge. En tant que professeur de musique et directeur du conservatoire, je sais qu'on ne peut pas s'adresser à un petit comme à un adolescent par exemple.

Cette idée m'est d'autant plus chère que le conservatoire a désormais une partition à jouer dans le cadre des temps périscolaires. D'une manière générale, les enfants ont tous des sensibilités différentes. Les adultes référents doivent être des révélateurs des capacités que chaque enfant porte en lui. Le PEL doit être un cadre qui mette en adéquation ce qu'un enfant ressent, ce qu'il a envie de faire et ce qu'il est capable de réaliser.

11

enjeux

Le futur PEL

Poser les bases de premières perspectives

Le 16 avril dernier, la réunion du Comité consultatif du PEL lançait de premières pistes de réflexion à suivre dans le cadre de l'élaboration du futur PEL.

Dresser un bilan du PEL en vigueur depuis 2009, tel était l'objectif de cette rencontre. Mais au fil des échanges ce sont surtout les prémices du futur PEL qui ont commencé à se dessiner. Le rendez-vous réunissait bien sûr autour de la table Stéphanie Daumin, la Maire, Hélène Husson, 1^{ère} maire-adjointe déléguée à la Coordination du PEL, Nora Lamraoui-Boudon, maire-adjointe déléguée à l'Enseignement et à l'Enfance, Barbara Lorand-Pierre, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, Charlotte Régina, conseillère municipale déléguée à la Petite enfance, et Kawtar Ouzit, conseillère municipale en charge de la Participation des jeunes à la vie locale. Mais étaient également présents de nombreux acteurs de la vie éducative tels que des représentants de la médiathèque, du service des sports, du service Enseignement-Enfance, du conservatoire, du théâtre, de la Maison pour tous, ainsi que des enseignants, les principaux des collèges de la ville et des parents. Des idées fortes ont émergé. D'ores et déjà la Municipalité a précisé qu'elle souhaitait engager largement la réflexion autour des questions liées à la parentalité. À ce propos, il a été rappelé qu'une salle des parents existe au sein du collège Jean Moulin et qu'il en sera bientôt de même au collège Liberté.

L'aide à la parentalité se concrétise déjà au sein de diverses structures telles que la Maison pour tous, l'épicerie solidaire Sol'Épi, la PMI, les crèches, etc. « *Le moment où on parle le plus de parentalité, c'est quand on n'a pas dit que c'était un moment de parentalité* », a souligné Thomas Ferrand, directeur de la Maison pour tous. Soucieuse de connaître les attentes des Chevillais sur cette problématique, la Municipalité vient d'ailleurs d'éditer un questionnaire intitulé « *Être parent, un long fleuve tranquille ?* » auquel elle invite chacun à répondre.

Le prochain PEL devra aussi s'attacher à repenser les transitions entre les classes d'âge. Cette réflexion s'était déjà engagée dans le cadre du PEL en vigueur, mais les efforts ont surtout porté sur la phase passerelle entre l'élémentaire et le collège. À l'avenir, c'est le passage de la crèche à la maternelle qui devra faire l'objet de toutes les attentions. La citoyenneté, l'implication des jeunes dans la mise en place de projets, l'aide à l'insertion devront aussi être au cœur des réflexions du futur PEL. Ce dernier se devra également d'étoffer et de mieux faire connaître l'offre d'activités extrascolaires. Ce n'étaient là que de premières pistes de réflexion qui ne demandent qu'à être enrichies de propositions d'actions. ● G.K

La concertation avance

Pour refléter au mieux les besoins et les attentes de chacun en matière de développement des actions éducatives en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, les avis de tous les acteurs de l'éducation sont les bienvenus et sont même nécessaires. Ceux des professionnels de l'éducation

bien sûr, mais aussi ceux des parents, premiers concernés par l'épanouissement de leur enfant. Faisant suite à la réunion du Comité consultatif du PEL du 16 avril, un nouveau rendez-vous leur est proposé le 24 juin pour poursuivre les réflexions autour du futur PEL.

Parole
de citoyenne

« Je vais partager mes idées »



Christine Santamaria,
parent d'élève

En tant que maman d'un petit garçon de 3 ans et demi, je m'intéresse évidemment à tout ce qui concerne l'enfance. Et en la matière je trouve que Chevilly-Larue est vraiment une ville qui bouge ! J'emmène régulièrement mon fils écouter des histoires à la médiathèque et jouer à la ludothèque.

Je vois bien toutes les activités qui lui sont proposées à la maternelle. Mais je ne connais pas tout ce qui se fait. Lors de la réunion du Comité consultatif du PEL du 16 avril dernier, j'ai été impressionnée en découvrant toutes les activités, tous les projets qui sont proposés aux enfants et aux jeunes. J'étais loin d'imaginer cela ! Je pense que les habitants ne sont peut-être pas suffisamment informés des activités ouvertes à leurs enfants. Bien sûr certaines

pourraient être développées. Par exemple, je regrette d'avoir été obligée d'inscrire mon fils dans une école de musique d'une ville voisine parce que le conservatoire n'est pas ouvert aux maternelles. Et pourquoi ne pas proposer aux associations sportives de faire découvrir leur discipline dans les maternelles ? Cela pourrait créer des vocations. Je vais défendre ardemment ces idées dans le cadre de la concertation du futur PEL.



Afin de limiter l'aggravation de la dégradation des lieux, la partie du bâtiment touchée par l'incendie a été bâchée ❶. Tandis que les enfants sont accueillis dans leur ancien centre de loisirs ❷, la Municipalité met tout en œuvre pour qu'ils puissent réintégrer au plus vite le centre de loisirs Pablo Neruda ❸.

Incendie du 1^{er} janvier

Réfection du centre loisir de l'espace collégiens, où

Cinq mois après l'incendie du centre de loisirs Pablo Neruda, focus sur la procédure en cours, préalable nécessaire à sa réfection.

Le 1^{er} janvier, les Chevillais étaient ébranlés par la nouvelle. Durant la nuit du réveillon du Nouvel an, un incendie avait ravagé une partie du tout nouveau centre de loisirs Pablo Neruda et de l'espace collégiens situés rue Petit Le Roy, suscitant beaucoup d'émotion dans la commune. Dès le lendemain, les petits chevillais avaient réintégré l'ancien centre de loisirs Dericbourg en attendant la réfection de l'équipement. Cinq mois plus tard, les procédures d'assurance avancent et la Municipalité met tout en œuvre pour contenir les délais incompressibles inhérents aux procédures.

Une procédure complexe

Dès le lendemain de l'incendie, la commune a porté plainte et a adressé celle-ci à son assurance. Cette dernière a dépêché un expert d'assurance⁽¹⁾ qui s'est rendu sur les lieux dès le 6 janvier pour constater les dégâts. Parallèlement, la commune a fait le choix de se doter d'un expert d'assuré⁽²⁾

pour défendre ses intérêts. Les deux experts ainsi que l'inspecteur de l'assurance se sont rendus à nouveau sur place le 28 janvier. À cette occasion, des relevés et un constat d'huissier ont été réalisés. L'incendie criminel ayant été avéré, un expert judiciaire⁽³⁾ a par la suite été nommé par le tribunal de Créteil. L'expertise judiciaire débutera le 1^{er} juin par une première réunion de travail. Or, la commune ne peut entreprendre aucuns travaux sur le bâtiment avant cette expertise, au risque de ne pas être remboursée du montant des réparations. Ce dernier est estimé à 1,5 millions d'€ (pour rappel, le coût de la construction était de 5,6 millions d'€).

La commune fin prête à commencer les travaux

Afin que les petits chevillais puissent réintégrer leur centre de loisirs dans les meilleurs délais, la Municipalité met tout en œuvre pour pouvoir



rs et en est-on ?

commencer les travaux de reconstruction du bâtiment au plus tôt. À ce jour, elle est en attente des premières conclusions concernant la prise en charge des dommages et le feu vert de l'expert judiciaire sur son montant global pour lancer le chantier. La responsabilité de la commune n'étant pas mise en cause dans le sinistre, le contrat d'assurance prévoit une prise en charge à 100% du coût de la construction de l'équipement. « *Nous sommes d'ores et déjà prêts à commencer les travaux* » explique de son côté Sabine Chaumier, directrice des services techniques de la commune. « *Dans le cadre de la garantie de parfait achèvement, nous pouvons faire appel à l'équipe de prestataires qui a construit le bâtiment. Cela va considérablement accélérer la procédure : ils n'attendent que notre appel pour se mettre au travail* ». Par ailleurs, afin de disposer de la trésorerie nécessaire à une éventuelle avance de frais, la commune a d'ores et déjà sollicité l'aide de partenaires tels que l'État, la Région ou le Conseil départemental. La durée des travaux de reconstruction est estimée à environ 8 mois. ● Léa Goutmann-Becker

En attendant les travaux, un bâtiment sécurisé

Dans les jours qui ont suivi l'incendie, la commune a mis en place un dispositif de sécurisation du bâtiment. Pour des raisons de sécurité évidentes, les réseaux d'eau et d'électricité connectés à l'équipement ont été immédiatement désactivés. Afin de limiter l'aggravation de la dégradation des lieux, la partie du bâtiment touchée a été bâchée, un renfort en bois destiné à soutenir provisoirement l'édifice a été installé et une décontamination a été entreprise afin de conserver le bâtiment dans le meilleur état possible avant la mise en œuvre des travaux de réfection. Enfin, de manière à protéger le centre de loisirs d'éventuelles intrusions, un service de gardiennage a été mis en place 24h/24.

EXPERTS MODE D'EMPLOI

(1) Expert d'assurance : il est désigné par l'assurance pour dresser un rapport d'expertise du sinistre. C'est lui qui identifie les biens endommagés ou détruits, détermine les circonstances du sinistre, chiffre et évalue la vétusté des biens et indique les modalités de remise en état. C'est à partir de cette expertise que l'assurance fixe le montant de l'indemnisation.

(2) Expert d'assuré : il est désigné par l'assuré et sa mission consiste à négocier, pour le compte de l'assuré, des conditions d'indemnisation satisfaisantes et conformes aux conditions du contrat d'assurance.

(3) Expert judiciaire : il est désigné par un juge et est chargé de donner un avis afin d'apporter des éclaircissements objectifs sur des points techniques (origines du sinistre et responsabilités éventuellement engagées).

Redynamisation du Cœur de ville

Travaux pratiques

Lundi 11 mai, à la médiathèque, une trentaine de personnes (habitants, élus, agents municipaux, architectes) ont participé à un atelier urbain autour du thème de la redynamisation du Cœur de ville.



« **N**otez les éléments avec lesquels vous n'êtes pas d'accord ». D'emblée, le ton est donné : la contribution de chacun est la bienvenue. Présentée par les consultants extérieurs (Objectif Ville, Ville ouverte et le cabinet d'architectes Bécard & Palay), l'exposition des forces

et des faiblesses du Cœur de ville, telles que les Chevillais les ont rapportées au travers de rencontres dans la ville, d'une marche commentée ou encore du questionnaire en ligne, est donc soumise à la réflexion collective. Comme l'a remarqué Stéphanie Daumin, la Maire, « *il ne manque pas grand-chose pour faire basculer le Cœur de ville vers quelque chose de beaucoup plus vivant* ». Bien doté en équipements (médiathèque, poste), celui-ci pourrait ainsi gagner en visibilité et en attractivité commerciale. « *Pourquoi ne pas mettre des jeux pour enfants sur la place Nelson-Mandela ?* », s'interroge ainsi une dame. Tout au long de la rencontre, chacun a ainsi pu apporter ses idées. L'opération « Contribuez à la dynamisation du Cœur de ville » s'inscrit dans une démarche de démocratie participative appelée à se poursuivre. ● **Mathieu Schmitt**

Quartier Bretagne

Stationnement rues Émile Zola et Élisée Reclus

Les travaux de construction des logements de la rue Émile Zola réalisés dans le cadre de la ZAC Anatole France ont commencé. Afin de permettre le passage des poids lourds approvisionnant le chantier, la Municipalité est contrainte d'interdire provisoirement le stationnement pendant la durée

du chantier, c'est-à-dire jusqu'en octobre prochain aux endroits suivants : face aux 1, 3 et 33 de la rue Émile Zola (5 places) et face aux 24 et 33-35 de la rue Élisée Reclus (3 places). Afin de minimiser la gêne provoquée, trois places provisoires seront aménagées face au 32, rue Élisée Reclus. ●

Rencontres de quartier

La Guinet au cœur des échanges



Après les habitants du Clos Saint-Michel au printemps dernier et des Sorbiers-Saussaie à l'automne passé, ce sont ceux de trois secteurs de La Guinet qui ont été conviés à

entamer le dialogue avec Stéphanie Daumin, la Maire, Patrick Blas, maire-adjoint délégué à la Tranquillité publique, et les autres élus présents (André Deluchat, Nora Lamraoui-Boudon, Renaud Roux, Hélène Husson). Allée de Franche-Comté le 11 mai, rues Margueriteau et George Sand le 13 mai et place De Lattre de Tassigny le 27 mai, les échanges avec les riverains ont permis de soulever différents problèmes de proximité : nuisances sonores, incivilités, problèmes de stationnement ou de conduite dangereuse, ... Ce temps de rencontre privilégié a permis d'évoquer ensemble des recherches de solutions aux problèmes soulevés tout en favorisant le mieux vivre ensemble. ●

Propreté

Nettoyage des bacs à déchets

Du 11 au 22 juin, le service Environnement va procéder à la désinfection des containers à déchets ménagers (bacs gris).

L'entretien courant des bacs est à la charge de leurs dépositaires, c'est-à-dire les riverains et les commerçants ou les gardiens et société de nettoyage en habitat collectif. Néanmoins, une fois par an le service Environnement fait procéder à la désinfection des containers ; cette opération est nécessaire pour des raisons d'hygiène (pour éviter la prolifération de bactéries). Elle aura lieu dans chaque rue de la ville. Les riverains en pavillon ainsi que les bailleurs et les commerçants seront informés par courrier du jour de nettoyage de leur bac. Celui-ci aura lieu au jour de la collecte des déchets ménagers ; il est demandé aux habitants

de ne pas rentrer leur bac de la journée après le passage du camion de collecte, le nettoyage des bacs ainsi vidés ayant lieu entre 7h et 19h (les bacs qui auront été rentrés par leurs propriétaires ne pourront être désinfectés, le camion de lavage ne passant qu'une fois par rue). Les ambassadeurs du tri suivront les camions de lavage afin de veiller au bon déroulement de la prestation. Rappelons que les bacs présentés à la collecte doivent être sortis la veille le plus tard possible ou le jour même avant 6h30. ●

• **Renseignements sur le nettoyage des bacs : service Environnement – 01 45 60 19 86 /19 89.**

Fleurissement de la ville

Concours des fenêtres, balcons et jardins fleuris

Vous jardinez un peu, beaucoup, passionnément ? Inscrivez-vous au concours des fenêtres, balcons et jardins fleuris ! Chacun peut concourir individuellement (catégories « appuis de fenêtres, balcons visibles de la rue » et « jardins visibles de la rue ») ou collectivement (catégories « jardins familiaux » et « habitat collectif/résidence ») et ainsi contribuer à améliorer le cadre de vie. Vos plantations viendront compléter celles des jardiniers municipaux sur les espaces publics qui ont valu à la commune la 2^e Fleur au concours des Villes et villages fleuris. Le jury du concours sillonnera la ville fin juin et début septembre afin d'apprécier les différentes compositions florales. ●



• **Les bulletins d'inscriptions sont disponibles en mairie et relais-mairie et à renvoyer au service Relations publiques (88, avenue du Général de Gaulle 94669 Chevilly-Larue Cedex) ou peuvent être complétés en ligne sur le site www.ville-chevilly-larue.fr rubrique « Vie locale », avant le 21 juin.**

Haut débit

Réunion publique d'information

La Municipalité invite les Chevillais à une réunion publique autour des questions liées à l'implantation du haut débit et aux recherches de solution pour pallier les zones grises. À cette occasion, Stéphanie Daumin, la Maire, André Deluchat, maire-adjoint, et Frédéric Sans, conseiller municipal en charge de l'implantation du haut débit, relateront les discussions en cours entre la commune et les opérateurs Orange et SFR ainsi

que le Sipperec (Syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication) et le Conseil départemental à ce sujet. M. Bruno Valades, chef de projet Très haut débit au Conseil départemental, devrait être également présent à ce rendez-vous. ●

• **Réunion publique le lundi 15 juin à 20h au centre de loisirs rue Dericbourg**



Lisa Saada et son entraîneur Cyril Leblanc

Lisa Saada. Vice-championne de France

Sélectionnée pour les championnats de France de karaté "semi contact" qui se sont disputés le 14 mars dernier au gymnase Pierre de Coubertin (75016), Lisa Saada, 15 ans, remporte après quatre combats d'une vive intensité, le titre de vice-championne de France dans la catégorie moins de 52kg, cadet. Une victoire que notre Chevillaise partage avec Cyril Leblanc, son coach depuis trois ans, et avec toute l'équipe du Contact Karaté Team 94 (CKT 94), club chevillais fondé par l'entraîneur en 2011. Un titre que l'élève et le maître sont d'ores et déjà prêts à remettre en jeu pour atteindre le haut du podium l'année prochaine.

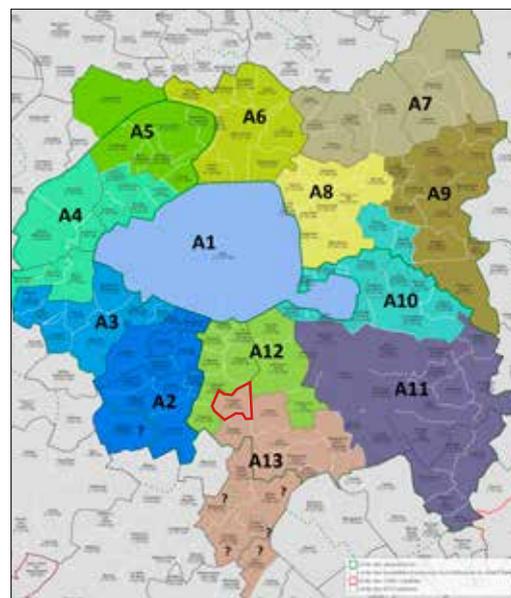
Impossible, en voyant la fine silhouette de Lisa perchée sur des talons et vêtue d'un jean et d'un blouson, d'imaginer qu'elle fait du karaté "semi contact". Et pourtant, sur le tatami, la jeune lycéenne est capable, d'un coup de pied ou de poing, de mettre à terre son adversaire en deux temps trois mouvements ! Qui l'aurait cru ? Après avoir pratiqué tour à tour le modern jazz, le hip hop et la danse contemporaine durant neuf ans, en 2012 Lisa décide de troquer justaucorps, collants et chaussons contre gants de boxe, protège-dents, casque et kimono ... Motivée, elle rejoint le CKT 94 où elle rencontre Cyril Leblanc, fondateur du club et entraîneur engagé. Fan, entre autres, de Sugar Ray Léonard et de Mike Tyson, Cyril a débuté la boxe anglaise à 15 ans. Avant de coacher les Chevillais, il enseigne dès 2004 boxe et karaté aux élèves d'Ivry, Saint-Maur-des-Fossés et Thiais. Employé au tribunal d'Instance d'Ivry le jour, il consacre ses lundis, mercredis et vendredis soir à transmettre son art à ses 55 élèves. « *Issu du karaté et inspiré des différents arts martiaux appartenant aux types de boxes pieds-poings, le karaté "light contact" ou "semi contact" s'adresse aux mineurs* » précise Cyril. « *Il consiste à réaliser un combat avec des touches contrôlées, des coups bannis du karaté traditionnel mais admis au dessus de la ceinture en "semi contact". La discipline est intense et les coups stratégiques. Il faut avoir du cœur pour les recevoir et les donner, observer du respect pour l'adversaire et posséder de solides qualités mentales et physiques* ». Tandis que Lisa débute, apprend avec les autres le b.a.-ba des différentes techniques d'assaut que leur prodigue Cyril, son niveau lui permet de nouer en fin d'année la ceinture bleue à son kimono ; (la 4^e après la jaune, l'orange et la verte, juste avant la ceinture marron et la noire 1^{er} degré) ! La deuxième année, prête à montrer ce qu'elle a dans le ventre au combat, Lisa travaille avec pugnacité les enchaînements pieds/poings et poings/pieds, les directs, uppercuts et crochets, les coups de pieds de

face, de côté, à revers, circulaires ou croisés ... Puis, elle perfectionne esquives, contre-attaques et arrêts ... « *Cyril est un coach patient, précis et pédagogue. Il sait nous motiver pour réussir* » confie l'élève. Et le maître d'ajouter « *Lisa est rapide dans l'apprentissage. Il suffit de lui mettre des gants et ça va tout seul !* » Tellement bien qu'en cette troisième année, forte de ses bons résultats Lisa est sélectionnée pour les championnats de France. Face à elle dans la catégorie "cadet, - de 52 kg" l'attendent quatre adversaires prêtes à tout pour remporter le titre et le trophée. À 10h ce 14 mars Lisa arrive détendue au gymnase Pierre de Coubertin. Elle passe par la pesée, fait pour s'échauffer un peu de corde à sauter, se concentre et attend d'être appelée. Elle voit les heures tourner, les gradins se remplir, et les combats se succéder ; le stress monte et pour qu'il cesse, elle n'a qu'une seule envie, en découdre sur le tatami. Pour cela, elle doit combattre 2 x 1,30mn avec une minute de repos entre les deux manches. Le temps pour Lisa de reprendre son souffle et ses esprits afin de rester dans la course en envoyant successivement trois adversaires au tapis (le K.O étant interdit). « *J'ai pris des parpaings mais, à chaque pause, les "Aie confiance en toi, tu peux le faire, tu vas réussir" de Cyril ont été des mots magiques !* » Devant les siens, ses amis du club et les Chevillais venus nombreux la soutenir, Lisa arrive en finale face à Marion Di Spirito. Poussée par l'adrénaline, elle lâche les tigres, passe la première manche avec brio mais, fatiguée, perd la seconde « *par manque de cardio !* » Consacrée vice-championne de France, Lisa, sa famille, Cyril et tout le CKT 94 obtiennent là une formidable récompense. En attendant les prochains championnats de France, également fier de ses 55 élèves parmi lesquels les 9/13 ans s'annoncent prometteurs, Cyril envisage d'ajouter le mardi aux cours qu'il donne déjà les lundis, mercredis et vendredis soir et ce, pour son plus grand bonheur. ●

Florence Bédouet

Contact du club CKT 94 : Cyril Leblanc – 06 77 13 72 22..

À quelques mois de la création de la métropole du Grand Paris, qui verra le jour au 1^{er} janvier 2016, les communes de la petite couronne francilienne ne savent toujours pas ce qui s'imposera à elles et à leurs habitants. Répartition des compétences, dispositions financières, découpage des territoires, rien n'est encore bouclé. À la veille de débats parlementaires qui figeront le paysage institutionnel de demain, retour sur les principaux enjeux avec la Maire, Stéphanie Daumin.



Métropole du Grand Paris : la grande improvisation

Il y a un an, après la promulgation de la loi sur les métropoles (dite loi MAPTAM), vous dénonciez la création d'un Grand Paris gigantesque, éloigné des habitants et peu démocratique. Où en est-on aujourd'hui ?

La loi de 2014 prévoyait de confier à la métropole des décisions extrêmement stratégiques qui depuis les grandes lois de décentralisation constituaient l'essence même de la démocratie locale : urbanisme, logement, économie, politique foncière, environnement ... Tout devait remonter à la métropole, sans que les communes n'aient plus leur mot à dire. À l'échelle de 7 millions d'habitants, autant dire que le schéma prévu était parfaitement inopérant. De très nombreux maires se sont élevés contre ce projet en l'état. Nous avons voté à une très forte majorité, 94 %, un texte à l'attention du gouvernement pour qu'il retravaille sa copie. Au cœur de nos propositions : bâtir une métropole respectueuse des communes et de ses habitants, renforcer les dynamiques de territoire plutôt que de vouloir plaquer une

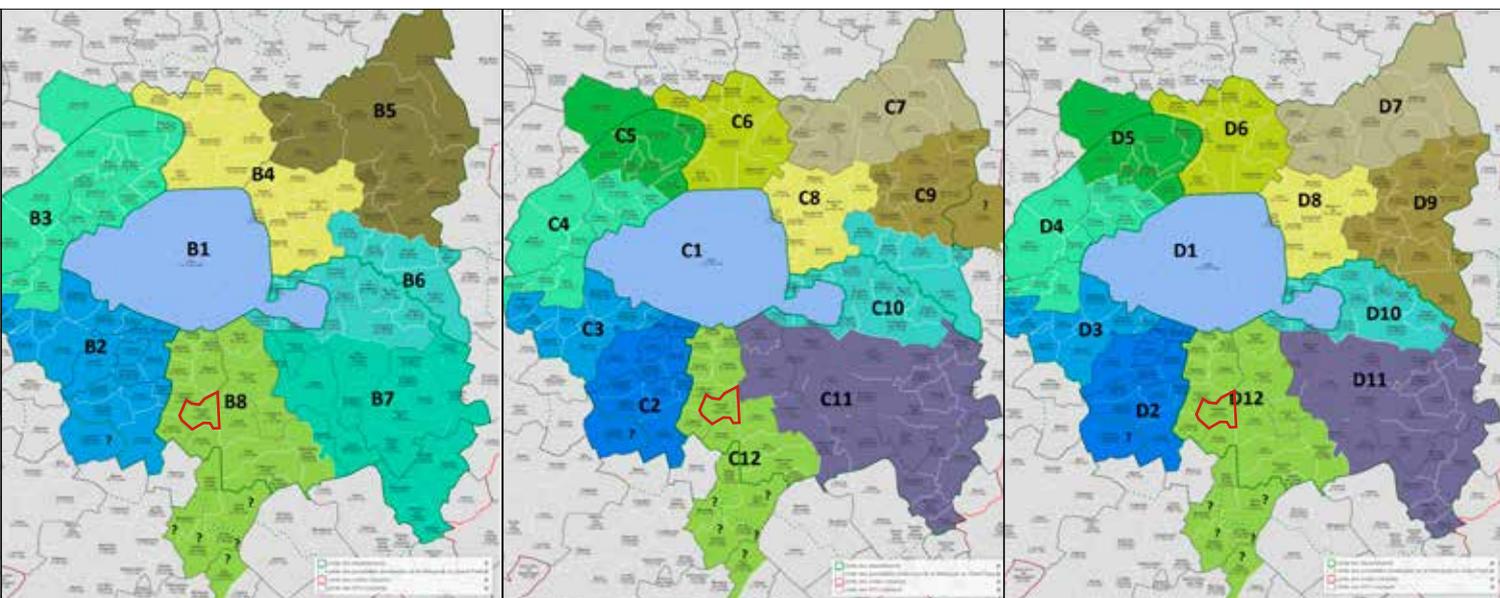
organisation très centralisatrice, qui ne résoudrait en rien les problèmes de l'Île-de-France. Le gouvernement s'est d'abord voulu rassurant en s'engageant à introduire nos propositions dans l'examen d'une autre loi, la loi NOTRe. Mais le texte en cours de réécriture, et qui arrive en 2^e lecture, est encore très éloigné de ce que nous demandions et ne change rien, au fond, sur l'esprit très centralisateur dans lequel va se construire cette métropole.

Quel visage aura donc cette métropole du Grand Paris ?

La métropole du Grand Paris s'étendra sur Paris et la petite couronne, ainsi que sur quelques communes limitrophes qui en ont fait la demande. Après avoir beaucoup bataillé pour faire admettre que couper la métropole de ses aéroports n'avait pas de sens, nous sommes sur le point d'obtenir l'élargissement du périmètre à la partie essonnoise du territoire du Grand Orly. C'est absolument essentiel pour ne pas casser les dynamiques en cours en termes d'emploi notamment. Pour le reste, il y a encore beaucoup

d'inconnues. La métropole aurait en charge l'aménagement du territoire et toute la politique de l'habitat, depuis les aides à la construction jusqu'aux attributions de logements, ainsi que des compétences en matière énergétique. Elle se décomposerait en territoires appelés « établissements publics territoriaux », sortes d'intercommunalités de plus de 300 000 habitants. Dans la première version, ces territoires n'avaient aucun statut et ne décidaient de rien, face à une métropole toute puissante. La réécriture de la loi en cours devrait renforcer leur statut en leur attribuant une existence juridique et un budget propre, ce qui serait une bonne chose afin de limiter l'éloignement des décisions pour les citoyens. Mais le gouvernement n'est pas allé jusqu'au bout : il ne reconnaît aux territoires ce statut que pour 5 ans, après quoi tout remonterait à la métropole.

Quel rôle jouera le Grand Orly dans cette future métropole et à quel territoire la commune de Chevilly-Larue participera-t-elle ?



Pour l'instant, impossible de savoir si le Grand Orly constituera lui-même un territoire –ce qui supposerait de parvenir à assouplir le seuil de 300 000 habitants– ou bien si nous serons intégrés à un immense territoire de plus de 650 000 habitants. Cette question est essentielle car les territoires auront des compétences de proximité. La loi prévoit par exemple de leur transférer le vote du Plan local d'urbanisme (PLU), document à partir duquel les communes décident aujourd'hui des règles qui régissent toutes les constructions sur leur territoire. C'est une avancée par rapport à la première version de la loi, où cette compétence était attribuée à la métropole. Mais comment construire des règles communes à 700 000 habitants ? Et comment organiser la participation citoyenne à une telle échelle ? C'est un éloignement très important des décisions, et donc un recul démocratique.

Comment s'articuleront la métropole, les territoires et les communes ?

À dire vrai, il ne restera plus grand-chose à la commune une fois la loi en œuvre. La loi définit clairement les compétences retirées aux communes : urbanisme, développement économique, équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ... Auxquelles il faut ajouter toutes les compétences non évoquées par la loi,

mais déjà gérées par des intercommunalités existantes auxquelles nous serions « mariés d'office ». Un exemple : aujourd'hui, l'agglomération du Val-de-Bièvre gère toutes les voiries. Si nous devons être mis dans le même territoire qu'elle, nos voiries passeraient automatiquement au territoire, sauf à ce que les communes du Val-de-Bièvre en décident autrement en Conseil municipal. Autant dire qu'aujourd'hui, personne ne sait dire qui fera quoi puisque personne ne connaît les périmètres des territoires. À 6 mois de la création de la métropole, c'est vraiment très inquiétant. Et puis les communes seront prises en étau sur un plan financier. Au-delà de la baisse des dotations de l'État, qui représentent déjà un manque à gagner très important, elles ne percevront plus le produit de l'impôt économique (ex-taxe professionnelle), qui tombera directement dans les caisses de la métropole et des territoires. Des compensations seront versées, mais là aussi personne ne sait vraiment dire combien. Ce qui est certain, c'est que cela se traduira par un resserrement sans précédent des moyens des communes qui, à terme, se retrouveront obligées de fermer ou dégrader certains services publics locaux.

Certains assurent que la métropole du Grand Paris permettra de résorber

la crise du logement, lutter contre les inégalités et renforcer l'attractivité de l'agglomération parisienne. Qu'en pensez-vous ?

Je pense que c'est une grave erreur. La construction de cette métropole est au contraire en train de nous faire perdre de précieuses années dans la lutte contre la pénurie de logements et contre les déséquilibres territoriaux. Le montage prévu est tellement complexe qu'il faudra des années avant qu'il ne soit opérationnel. Déjà, le nombre de permis de construire a commencé à baisser dans la petite couronne. De quoi voir encore s'aggraver la crise du logement et de l'activité économique. Tout ça pour voir la métropole s'imposer aux maires qui ne veulent pas construire ? Mais les outils pour le faire existent déjà et sont entre les mains des Préfets. Ce que l'État ne met pas en œuvre contre les maires « hors-la-loi », comment la métropole le pourra-t-elle ? D'autres constructions de cette métropole étaient possibles, qui se seraient appuyées sur les projets de territoire, la coopération entre collectivités. Je regrette que cela n'ait pas été le chemin retenu. Quoiqu'il arrive maintenant, je déploierai toute l'énergie nécessaire pour porter haut les intérêts de notre commune et nos projets de territoire et préserver ainsi ce qui fait le charme et les atouts de notre commune. ●

Ci-dessus, les quatre propositions des périmètres de simulation des territoires de la métropole du Grand Paris, énoncées par la mission de préfiguration. Elles sont consultables en détail sur le site de la ville :

www.ville-chevilly-larue.fr/A-votre-service/Actualites/Une-metropole-4-possibilites.



Don du sang

Merci pour ces 50 ans de solidarité

Le 19 juin prochain se déroulera la 2^e collecte de sang de l'année. Ce rendez-vous coïncide avec les 50 ans de l'Association pour le don de sang bénévole de Chevilly-Larue.

« **L**e 11 juin 1965 les donneurs de sang chevillais s'unissaient aux donneurs des communes voisines du département de la Seine et créaient l'Association des donneurs de sang de la banlieue sud », témoigne Huguette Orcési, présidente de l'Association du don de sang bénévole. Pour l'occasion, elle tient à rendre différents hommages. D'abord « à tous les milliers de donneurs de Chevilly-Larue, des alentours et de passage, d'hier et d'aujourd'hui ». Ensuite « à notre président fondateur, Claude Thibaud, à son épouse Jeannine qui assura le secrétariat, à Charles Lemaire qui lui succéda à la présidence (une salle de la Maison pour tous rappelle sa mémoire) et à tous les collaborateurs au sein du Conseil d'administration et du bureau de l'association ». Elle tient également à saluer « toutes les Municipalités chevillaises qui ont encouragé, depuis la 1^{ère} journée de don de sang du 27 mars 1960, à faire ce geste de solidarité qui sauve des vies ». Le 16 avril dernier

le label « Commune donneur » a été attribué pour la 5^e année consécutive à la commune ; « il concrétise une attention soutenue à la grande cause nationale ainsi qu'un fidèle partenariat avec notre association ». Huguette Orcési souligne également que les donneurs « ont su relever le challenge "plus de 100 donneurs présentés" depuis 2012 pour faire face aux besoins en augmentation régulière de l'Établissement français du sang qui assure les prélèvements. Les chercheurs travaillent mais le sang demeure l'indispensable source de vie pour les malades ». Alors elle lance un appel. D'abord aux jeunes qui viennent d'avoir 18 ans ; elle les invite à faire ce geste citoyen de donner leur sang. Ensuite aux personnes ayant atteint la limite d'âge du donneur ; elle leur propose de rester aux côtés de l'association « pour encourager activement la relève, pour ajouter de nouveaux et nombreux maillons à cette belle et longue chaîne de solidarité ». ●

Conseil municipal

Une aide en faveur des populations népalaises

Le Conseil municipal du 12 mai a adopté une aide d'urgence en faveur des populations népalaises victimes de séismes dont le bilan ne cesse de s'alourdir. Face à l'ampleur des dégâts et à l'urgence humanitaire, de nombreuses institutions françaises ont lancé un appel à la solidarité auprès des collectivités locales.

Le Conseil municipal a répondu favorablement aux sollicitations des associations caritatives pour lesquelles la commune verse régulièrement une subvention pour ce type d'opération : le Secours populaire, la Croix-Rouge et le Secours catholique recevront chacun une subvention exceptionnelle de 1 500€.



Conseil municipal

Les principales délibérations du Conseil municipal du 12 mai 2015

● **Autorisation de constitution d'un groupement de commandes entre le CCAS, la Caisse des écoles et la commune pour la location d'autocars et autorisation de lancement d'un appel d'offres relatif à la location d'autocars avec chauffeur et de minibus.**

Vote : Unanimité

● **Autorisation d'un appel d'offres pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité sous contrat unique et les services associés, pour les points de livraison d'une puissance supérieure à 36 kVA de la commune.**

Vote : Unanimité

● **Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Val-de-Marne et la commune**

Lexique : **PC :** Groupe Communistes et partenaires, **PG :** Groupe Parti de Gauche, **SU :** Groupe Socialistes unitaires, **NI :** Groupe des Non-inscrits et citoyens, **EELV :** Groupe Europe écologie – les Verts, **UMP :** Groupe UMP-UDI-Divers droite **PSC :** Groupe Parti socialiste et citoyens

pour le multi-accueil Les Petites Colombes.

Vote : Unanimité

● **Vœu contre le transfert de la compétence réseaux de chaleur et de froid au 1^{er} janvier 2017 à la Métropole du Grand Paris.**

Vote : 30 pour (PC, SU, PG, NI, EELV, UMP), 3 abstentions (PSC)

● **Création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion du théâtre de Chevilly-Larue.**

Vote : 30 pour (PC, SU, PG, NI, EELV, UMP), 3 abstentions (PSC)

● **Aide d'urgence en faveur des populations népalaises victimes du séisme du 25 avril 2015.**

Vote : Unanimité

Transports

Réunion publique pour le métro 14

Les Chevillais sont conviés à une réunion publique, concernant le prolongement de la ligne de métro 14 sud en direction d'Orly, organisée par la Société du Grand Paris, établissement public pilote du projet de transport Grand Paris Express. En effet, la procédure légale entre désormais dans une nouvelle phase, celle de l'enquête publique. Selon l'arrêté préfectoral qui vient d'être pris, celle-ci aura lieu du 1^{er} juin au 9 juillet. Durant cette période, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public notamment via le lien internet www.ile-de-france.gouv.fr/enquetepublicueligne14sud. Les demandes d'information peuvent être adressées à M^{me} Catherine Ho-Thanh – direction juridique – Société du Grand Paris, Immeuble Le Cézanne, 30, avenue des Fruitières 93200 Saint-Denis.

● **Réunion publique jeudi 25 juin à 20h au théâtre André Malraux.**



Guide de l'été

Faites le plein d'activités en consultant le programme de l'été publié dans ce numéro. Services municipaux et associations proposent plus d'une centaine de rendez-vous sur Les Planches (du 15 juillet au 22 août août) ou en dehors.

● **Retrouvez le programme complet des activités d'été et des Planches sur le site www.chevilly-larue.fr.**

Permanences des élu(e)s

▶ **Stéphanie Daumin,** Maire, sur rendez-vous au 01 45 60 18 00.

Possibilité de laisser un message pour que la Maire vous rappelle.

▶ **Hélène Husson,** 1^{ère} Maire-adjointe déléguée à la Coordination du Projet éducatif local, aux Actions de prévention et à la Lutte contre les discriminations : sur rendez-vous au 01 45 60 18 25 (les vendredis de 10h à 12h).

▶ **André Deluchat,** Maire-adjoint délégué aux Finances et aux Transports collectifs : sur rendez-vous au 01 45 60 18 01 (les lundis de 17h à 19h).

▶ **Hermine Rigaud,** Maire-adjointe déléguée à l'Action sociale et solidarités et aux Politiques en faveur des retraités et des personnes handicapées : sur rendez-vous au 01 45 60 18 07 (les mercredis matins de 9h à 12h).

▶ **Laurent Taupin,** Maire-adjoint délégué au Développement durable et économique, à l'Emploi, à l'Insertion et à la Coordination de l'Agenda 21 : sur rendez-vous au 01 45 60 19 63 (les mercredis de 9h à 11h).

▶ **Nora Lamraoui-Boudon,** Maire-adjointe déléguée à l'Enseignement, à l'Enfance et à la Restauration municipale : sur rendez-vous au 01 45 60 19 78 / 18 74

▶ **Patrick Blas,** Maire-adjoint délégué aux Sports, à la Tranquillité et sécurité publique, aux Fêtes et cérémonies et aux Relations avec les anciens combattants : sur rendez-vous au 01 45 60 19 63

▶ **Élisabeth Lazon,** Maire-adjointe déléguée à la Culture et au patrimoine : sur rendez-vous au 01 45 60 19 78 / 19 87.

▶ **Christian Nourry,** Maire-adjoint délégué au Logement : sur rendez-vous au 01 45 60 18 53.

▶ **Dominique Lo Faro** Maire-adjoint délégué à la Vie associative : sur rendez-vous au 01 45 60 18 01.

▶ **Jean-Paul Homasson,** Conseiller municipal délégué à la Coopération décentralisée jumelages et à la Prévention santé : sur rendez-vous au 01 45 60 19 63 (prévention-santé) ou au 01 45 60 19 02 (jumelages).

▶ **Génaro Suazo,** Conseiller municipal délégué à la Gestion des bâtiments publics : sur rendez-vous au 01 45 60 18 25.

▶ **Vincent Phalippou,** Conseiller municipal délégué à la Gestion de l'espace public (voirie, assainissement, espaces verts) : sur rendez-vous au 01 45 60 18 25.

▶ **Renaud Roux,** Conseiller municipal délégué à la Collecte et au traitement des déchets et à la Gestion publique de l'eau : sur rendez-vous au 01 45 60 18 25.

▶ **Barbara Lorand-Pierre,** Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse : sur rendez-vous au 01 45 60 19 78 / 19 87

▶ **Charlotte Régina,** Conseillère municipale déléguée à la Petite enfance : sur rendez-vous au 01 45 60 19 78 / 19 87 (les jeudis de 10h à 13h)

▶ **Régine Boivin** Conseillère municipale déléguée à l'Économie sociale et solidaire et aux Commerces : sur rendez-vous au 01 45 60 19 63 (les vendredis de 18h à 20h et les samedis de 9h à 12h).

▶ **Murielle Desmet,** Conseillère municipale déléguée à l'Espace dynamique d'insertion de la Ferme du Saut du Loup et aux Actions intergénérationnelles : sur rendez-vous au 01 45 60 18 01.

▶ **Jean-Jacques Bridey,** Député, sur rendez-vous au 01 49 84 57 57 (du mardi au jeudi de 10h à 12h). jjbridey@assemblee-nationale.fr

▶ **Richard Dell'Agnola et Patricia Korchef-Lambert** Conseillers départementaux Tous les 1^{er} samedis du mois de 10h à 12h en mairie et sur rendez-vous au 01 48 92 42 01.

Commémoration des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

Belle première



Dimanche 10 mai, place Nelson Mandela, près de 60 personnes ont participé à la cérémonie organisée dans le cadre de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Une première à Chevilly-Larue, en présence d'élus municipaux, dont Hélène Husson, 1^{ère} maire-adjointe déléguée à la Lutte contre les discriminations. Après avoir déposé une gerbe et

observé une minute de silence, l'élue a restitué ce qu'était l'esclavagisme et le rôle joué par la France, avant de souligner que « *subsistent encore de nombreuses formes d'esclavagisme à faire disparaître en France, en Europe et dans le monde* ». Elle a alors dénoncé l'esclavagisme au travail, l'esclavagisme sexuel ou encore « *ces bourreaux qui utilisent le désarroi de certains peuples pour monnayer très chèrement la traversée de la Méditerranée* ». Entouré d'enseignants et d'élèves de son établissement, le principal du collège Jean Moulin, Jean-Roch Cognet, a souligné « *l'abomination perpétrée pendant des siècles par les Européens* ». Il a remercié la Municipalité pour son soutien financier : deux classes de quatrième ont pu partir deux jours à Nantes visiter le mémorial de l'abolition de l'esclavage. Des élèves ont ensuite lu des extraits de poèmes d'Aimé Césaire, et Ines, élève de 4^e à Jean Moulin, a lu la traduction de *Redemption Song* de Bob Marley : « *Cette année, j'ai appris ce qu'était vraiment l'esclavage* ». Ayant assisté à la cérémonie, Monique en garde une forte impression : « *C'était à la fois dur et touchant d'entendre toute cette histoire. Mais c'est important de se souvenir* ». ●

Mathieu Schmitt

Un vœu et un communiqué

Maintenir la géothermie au niveau local

Le réseau de géothermie, créé il y a plus de 30 ans, exploité par une entreprise publique locale (la Semhach), est aujourd'hui menacé d'être retiré de la gestion communale pour être attribué au 1^{er} janvier 2017 à la Métropole du Grand Paris. En effet, le transfert à la future métropole de la compétence « réseaux de chaleur et de froid », proposé en 1^{ère} lecture de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) par le gouvernement, va maintenant être examinée en 2^e lecture, bien que la commission des lois du Sénat a écarté par deux fois cette disposition du texte. Le Conseil municipal du 12 mai a adopté un vœu contre ce transfert de la compétence réseaux de chaleur et de froid à la Métropole du Grand Paris. Ce vœu, adopté à la majorité moins 3 voix (les élus du groupe Parti socialiste et citoyens se sont abstenus), a été suivi quelques jours plus tard d'une déclaration commune des maires de Chevilly-Larue,

L'Hay-les-Roses et Villejuif, communes membres du syndicat intercommunal de la géothermie, allant dans le même sens. Ce vœu comme ce communiqué rappellent que la géothermie est une énergie renouvelable locale inefficace sur des distances trop importantes et qui doit donc être gérée dans une logique de développement local. Ils dénoncent également le fait qu'un tel transfert risque de se traduire par un accroissement du recours aux énergies fossiles, par la perte du bénéfice de la TVA à taux réduit et donc par une hausse des factures des usagers. Comme l'ont co-signé les maires dans leur déclaration, « *si enjeu il y a en matière énergétique, ce doit être comme un moyen technique et financier de multiplier et étendre les réseaux locaux et non en privant les collectivités locales de leurs capacités d'initiatives* ». L'affaire reste à suivre ; l'adoption finale de la loi NOTRe aura lieu avant le 14 juillet. ●

L'école autrement



Les élèves de l'école Pasteur prêts pour le départ vers Saint-Hilaire de Riez en Vendée, le 22 mai dernier

H heureux les 238 élèves d'élémentaires de toutes les classes de CM2 qui ont profité cette année d'une classe d'environnement. En janvier, deux classes de l'école Paul Bert ont ainsi connu les joies des classes de neige à Méaudres, dans l'Isère. En mars, trois classes de l'école Pierre et Marie Curie sont parties à La Bourboule pour un séjour géologie. Deux classes de l'école Pasteur ont pris la

route de Saint-Hilaire de Riez en Vendée du 22 au 31 mai pour un séjour voile. Une classe de Paul Bert A découvrira l'escalade à Méaudres du 1^{er} au 8 juin et une classe de Pierre et Marie Curie s'adonnera à la voile à La Croix Valmer du 1^{er} au 10 juin. 294 enfants des classes grandes sections maternelles ont eux aussi pu apprécier l'école autrement à travers des classes cirque. ●

Temps d'activités périscolaires

De nouveaux emplois du temps pour la rentrée

S uite aux réunions des comités de suivi des rythmes scolaires et des conseils d'école extraordinaires, la Municipalité a adressé à la Direction académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) les demandes de modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2015 qui avaient été formulées. Le Comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN) a rendu un avis favorable à l'ensemble de ces demandes. Ainsi, concernant les maternelles, les temps d'activités périscolaires

(TAP) seront désormais regroupés sur un après-midi (au lieu des 45 minutes quotidiennes actuelles). Ceux-ci auront lieu le mardi après-midi dans les maternelles Paul Bert et Salvador Allende et le jeudi après-midi dans les maternelles Pierre et Marie Curie, Jacques Gilbert-Collet et Pasteur. Concernant l'élémentaire Pasteur, le CDEN a validé le déplacement de l'après-midi des TAP au jeudi après-midi. L'ensemble de ces modifications prendra effet au jour de la rentrée, le 1^{er} septembre. ●

expressions des élu(e)s

« Les textes publiés dans cette rubrique le sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs, dont l'expression est libre et n'engage ni la rédaction, ni la direction de la publication. Ils s'interdisent les propos injurieux ou diffamatoires à l'égard des personnes ou des institutions et s'obligent au respect des lois et règlements en vigueur, notamment ceux ayant trait aux publications de presse. »

Hélène Husson ► *1^{ère} maire-adjointe, élue du groupe Communistes et partenaires*

M. Rebsamen tourne le dos à l'égalité femme-homme au travail



La loi Roudy, prononcée il y a plus de 30 ans, a permis une avancée concrète en matière d'égalité.

Voici que notre Ministre du Travail s'apprête à balayer d'un revers de manche un outil essentiel alors mis en place ; le « Rapport de situation comparée » (RSC). Ce RSC, rendu obligatoire pour les entreprises en 1983, a pourtant fait ses preuves : diminution des inégalités en matière de salaire, d'accès à la formation, de déroulement de carrière, ...

Pourquoi alors, Monsieur le Ministre, s'attaquer à cette mesure ? Une simple « information en Comité d'entreprise », comme vous le préconisez, peut-elle suffire ? La réponse est bien entendu négative, allant jusqu'à faire tomber de sa chaise le Haut Conseil à l'Égalité.

À toutes fins utiles, rappelons-nous que le Président Hollande a inscrit l'égalité femmes-hommes dans les enjeux prioritaires de son mandat. Il est pourtant le premier Président à revenir sur la loi de 1983 en

supprimant l'un des principaux outils (insuffisant certes) de l'égalité professionnelle. Ne considérons pas cela à la légère : ce projet de loi est intolérable. Il reste trop à faire en matière d'égalité : les femmes continuent aujourd'hui à gagner 8,6% de moins que les hommes à postes identiques. Elles occupent toujours des fonctions hiérarchiques moins élevées que les hommes. Elles sont aussi davantage victimes de la précarisation, du chômage et des accidents de la vie. Elles restent, comme d'habitude en période de crise, les premières à en subir les conséquences.

André Deluchat, Murielle Desmet, Dominique Lo Faro, Nathalie Tchenquela-Grymonprez, Frédéric Sans ►
élus du groupe Parti de Gauche

Des collèges autonomes : c'est l'éducation à la carte et l'inégalité de formation

La réforme des collèges initiée par le ministre de l'Éducation nationale est une réforme au rabais qui prévoit de renforcer l'autonomie des collèges en leur permettant d'attribuer 20 % des horaires disciplinaires à des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Ce sera la fin de l'égalité de traitement des collégiens. Autant d'organisations et d'horaires que de collèges. Dans tel collège, les élèves recevront 3h d'anglais par semaine en 5^e, dans un autre 1h30 ... Ainsi, dans chaque collège un certain nombre d'heures sera alloué aux EPI en rognant sur les heures de français, de mathématiques, d'histoire, de lettres

classiques, de langues vivantes, ... C'est la destruction du cadre national et républicain au profit d'une éducation à géométrie variable. C'est la territorialisation engagée dans le primaire avec la réforme des rythmes scolaires qui se poursuit dans le secondaire. C'est la remise en cause de la continuité du service public d'éducation. Avec la mise en concurrence et la réduction des heures disciplinaires par leur remplacement en heures d'EPI et d'accompagnement personnalisé (AP), les collégiens perdront 400 heures d'enseignement disciplinaire durant leur scolarité. À cela s'ajoute la suppression des classes bilingues et

de certaines langues vivantes ou rares qui sont en péril. L'objectif du gouvernement est à court terme de faire des économies budgétaires quand on sait que moins de 1000 postes en collèges et lycées ont été créés, et à long terme c'est la fin de l'égalité de formation des élèves et la fin du collège unique par la pire des méthodes : l'inégalité de la formation initiale dès le collège. Si chaque collège a sa propre grille horaire et sa propre « dominante » dans telle ou telle discipline, alors chacun comprendra que c'est un marché de l'éducation qui sera créé avec des établissements concurrentiels.

Hermine Rigaud ► *maire-adjointe, présidente du groupe Socialistes unitaires*

Le stationnement gratuit pour les personnes handicapées étendu à toute la France



Depuis le lundi 18 mai 2015, le stationnement est gratuit partout pour les personnes handicapées sur les emplacements réservés, mais aussi sur toutes les autres places dans toute la France.

Il faut noter que cette mesure était déjà appliquée dans 250 villes françaises. Une harmonisation à l'ensemble du territoire est donc une avancée, comme le confirme Arnaud de Broca, secrétaire général de la FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés), l'association des accidentés de la vie. « Maintenant, dans chaque commune, une personne handicapée qui se déplace

va pouvoir se garer gratuitement à la fois sur les places réservées aux personnes handicapées mais aussi sur toutes les places à l'exception des parkings privés ». La vie des personnes handicapées sera ainsi facilitée par cette mesure pour tous les titulaires de la carte de stationnement. En effet, comme toutes les villes n'appliquaient pas la gratuité, les automobilistes encouraient le risque d'être pénalisés. « Les personnes handicapées qui se déplaçaient d'une commune à l'autre ne savaient pas s'il fallait payer ou pas. Cela permet donc une lisibilité plus grande du dispositif et de la gratuité ».

Toutefois, cette mesure sera limitée dans le temps. Pour

éviter le stationnement prolongé de « voitures ventouses », la loi prévoit une limitation à 12 heures. « La loi prévoit que l'on ne peut pas rester indéfiniment sur une place », précise Arnaud de Broca. « Les villes pourront donc fixer une durée maximum pour éviter que les personnes handicapées ne stationnent trop longtemps sur la même place ».

On ne peut que se féliciter d'une mesure qui va dans le sens d'une intégration des personnes handicapées dans notre société. Reste que le problème principal lié à ces emplacements vient de l'utilisation frauduleuse des macarons bleus. Ici plus qu'ailleurs, nous devons faire appel à notre sens du civisme.

Laurent Taupin ► *maire-adjoint, Europe écologie – les Verts*

La loi métropole, un bouleversement institutionnel



Lors de son Conseil municipal du 12 mai dernier, la ville de Chevilly-Larue a adopté un vœu pour dénoncer le transfert à la métropole des réseaux de géothermie dont celui de L'Haj-les-Roses-Chevilly-Larue-Villejuif qui est exploité par une entreprise publique locale et qui permet par la qualité de sa gestion de maintenir des tarifs les plus bas possible. J'ai soutenu ce vœu et je partage l'analyse développée par Stéphanie Daumin dans le dernier numéro du journal municipal. On peut avoir bon

espoir que l'amendement gouvernemental portant sur le transfert de la géothermie sera rejeté en 2^e lecture au Sénat et lors du vote définitif de la loi à l'Assemblée nationale début juillet... Au-delà de ce point, on peut se poser la question de devenir de cette métropole, en tout cas de son organisation institutionnelle partagée entre le Conseil métropolitain proprement dit, la mise en place des territoires regroupant des représentants des conseils municipaux sur un espace couvrant au moins 300 000 habitants auxquels on doit ajouter le Conseil régional et les Conseils départementaux.

Des territoires, on ne connaît pas encore à ce jour, pour notre secteur, le périmètre –petit– (autour du Grand Orly) –ou grand– (en y incluant la Val-de-Bievre et/ou Seine-Amont), ma préférence allant vers la constitution d'un grand territoire pour peser plus fortement dans un dialogue avec Paris. Des territoires, on n'en connaît pas encore à ce jour les compétences, c'est-à-dire les moyens et les ressources dont ils disposeront. Cette loi va modifier fortement le paysage institutionnel de notre région et il est difficile de dire si ce sera en positif ou en négatif.

Régine Boivin ► *conseillère municipale, élue du groupe des Non-inscrits et Citoyens*

On a parlé d'égalité femme-homme ?



Mais quelle mouche a piqué le ministre du Travail, François Rebsamen, pour qu'il supprime dans son projet de loi sur le dialogue social, le rapport de situation comparée sur l'égalité femme-homme et l'obligation de négocier spécifiquement sur ce thème en entreprise ?

Dans le projet initial les 27 indicateurs du rapport avaient disparus et étaient remplacés par des données basées sur des critères définis par chaque entreprise. Ce qui complique voire rend impossible l'élaboration de

données nationales. C'est quand même un sacré cadeau pour le 70^e anniversaire du premier vote des femmes ! Il a fallu la levée de boucliers des associations féministes et la montée au créneau d'Yvette Roudy, ancienne ministre et à l'origine en 1983 de la loi sur l'égalité de l'homme et de la femme en entreprise, pour que François Rebsamen propose via un tweet laconique d'introduire « les données de situation comparée (...) dans la base de données unique », sans toutefois rassurer complètement. Malgré la proposition d'amender son projet de loi, on peut légitimement se poser la question

de l'intérêt que porte le gouvernement à l'égalité femme-homme.

Déjà on aurait dû se méfier quand en août 2014, lors du remaniement ministériel, le ministère du Droit des femmes a été remplacé par un secrétariat d'État. Le gouvernement a beau jeu d'instaurer en 2013 un nouveau mode de scrutin pour les départementales afin de féminiser le Conseil départemental, si ensuite il s'essuie les pieds sur les rares mesures qui vont un peu dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise.

Patrick Vicériat, Liliane Ponotchevny, Thierry Machelon, Beverly Zehia ► *élus du groupe UMP-UDI-Divers droite*

Le PS ou le navire fantôme en perdition

Après la déroute du PS aux élections départementales, une nouvelle s'annonce aux régionales. Cela s'ajoute à l'échec des municipales qui a vu les élus chevillais PS abandonner le navire après le naufrage.

Les termes « d'invectives et d'amateurisme » sont employés envers notre élu, qui travaille ses dossiers, afin d'amoindrir notre influence auprès de l'électorat : en pure perte ! L'opposition UMP au Conseil municipal remplit son rôle d'opposant de manière ferme et respectueuse.

– Nos décisions sont prises en commun, avec droit de parole à tous nos membres, et non au seul président de groupe.

Quant au PS, l'expression n'est tenue que par un seul élu photocopieur du gouvernement, qui nous fait en conseil un copié/collé des actions gouvernementales, sans rapport avec les ordres du jour concernant la commune.

– Le PS dit : « n'ayant pas participé à l'élaboration du budget, nous ne le voterons pas ! » sans aucune argumentation. Pour cause : un membre PS délégué aux finances n'a assisté qu'à 1 seule commission des finances sur 6, preuve d'un désintérêt des affaires communales.

– La liste UMP serait sortie d'un chapeau la veille du 1^{er} tour des élections municipales, en omettant sciemment

la cause : le décès brutal de Jean Franco Capirchio, preuve d'un PS à mémoire sélective, que nous avons largement devancé ! Tenir de tels propos à l'encontre de responsables politiques, et de leurs électeurs, est tout simplement insultant et injurieux.

– Notre groupe a accepté d'œuvrer dans quatre associations sur la ville. Le PS a dédaigné toute action dans ce domaine ! Si nous n'approuvons pas toutes les actions communales, nous respectons leurs représentants.

Merci aux Chevillais(es) pour leurs messages de soutien et leur confiance, nous ferons tout pour en être dignes.

Yacine Ladjici, Armelle Dapra, Philippe Komorowski ► *élus du groupe Parti socialiste et citoyens*

Madame la Maire, prenez vos responsabilités !

Depuis quelques semaines, nous sommes sans cesse alertés par des citoyens qui constatent une recrudescence des cambriolages dans notre ville, et plus particulièrement dans le quartier Larue.

Nous appelons une nouvelle fois la majorité communiste à sortir de ses positions dogmatiques sur la sécurité et à œuvrer enfin en vue de doter notre ville d'une police municipale digne de ce nom.

Nous demandons également à ce que la Maire s'engage sur un calendrier clair concernant notre demande d'installation

de caméras de vidéo protection pour nos équipements publics. Allons-nous attendre encore qu'un nouveau bâtiment public soit incendié pour réagir ?

La question de la sécurité ne doit pas être occultée dans la gestion d'une ville, elle constitue à ce titre l'un des éléments qui font son attractivité. Or, il n'y a qu'à aller consulter les avis qui sont donnés sur Chevilly-Larue dans les différents forums qui comparent les villes sur internet. Pas de quoi être fière Madame la maire !

Cela fait déjà une année qu'une nouvelle équipe municipale

est en place. Avez-vous pour autant le sentiment que notre ville avance ? Avez-vous le sentiment d'habiter dans une ville qui affirme clairement ses ambitions pour l'avenir ? Pensez-vous que nous sommes prêts à intégrer le Grand Paris ?

Assumer la responsabilité de notre belle cité, c'est avoir une vision, un projet d'avenir, pour faire de Chevilly-Larue une ville écoutée et respectée dans le Val-de-Marne. Le village gaulois que cette majorité veut maintenir dénote une nouvelle fois sa volonté de maintenir le statu quo dans notre ville !

Expositions

Matières artistiques 100% recyclées

L'exposition de fin d'année des travaux d'élèves des ateliers de la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur aura lieu du 5 juin au 4 juillet. La notion de « recyclage artistique » sera l'un des thèmes traversés. Mais pas le seul ...



Détournement d'objets et de matières ? Parlons plutôt de « recyclage artistique » puisque tel est le thème qui a traversé la saison de la Maison des arts plastiques et que reflètera donc l'exposition de fin d'année des élèves. Si tous les ateliers, enfants, ados comme adultes, se sont intéressés à ce

sujet, le travail des ados sera particulièrement remarquable. D'une part ceux-ci ont suivi six ateliers avec Samuel Aligand, plasticien invité dans le cadre de l'exposition *Mutation(s)*, autour de la notion de volume à travers l'utilisation de papier, de colle et surtout de plastique préalablement fondu pour être remodelé. D'autre part, c'est en bouts de ficelle, aluminium, polystyrène, fil de fer, etc, que les jeunes ainsi que les enfants, dont une classe de CE2 de l'école Paul Bert B, ont sculpté des personnages de conte tirés du spectacle *Mijaurée* qui était joué au théâtre André Malraux en mars. La plupart de ces œuvres seront agencées en une grande installation, faisant se confronter les matériaux entre eux. Côté adultes, ces matières artistiques recyclées seront également présentes à travers des œuvres en collagraphie, technique de gravure où l'effet d'empreinte et de relief est généré par la fabrication d'une matrice réalisée à base de matières telles

ficelles, tissus ou carborundum (poudre de métal compressé), collées sur une plaque de carton. Ces réalisations ont préalablement nécessité de longues recherches sur les textures et de ce fait la conception d'un dictionnaire de formes. Au fil de la saison, les élèves adultes ont également exploré d'autres thèmes que le recyclage. Ainsi l'exposition donnera également à voir des œuvres revisitant les grands maîtres de la peinture et de la gravure ; gravure sur bois autour des œuvres de Félix Valotton et gravures pointe sèche autour de celles d'Edward Hopper côtoieront des formes revisitées des jardins de Giverny de Monet, des cercles géométriques de Sonia Delaunay, de la chambre de Van Gogh, des ciels et des paysages d'Eugène Boudin, des maternités de Mary Cassatt et des portraits à la manière des peintres fauves. Enfin, des élèves ont également laissé aller leur imagination sans aucune référence d'artiste mais en suivant une idée ; celle de réinventer en peinture et en noir et blanc une image floue à partir d'une photo de leur choix qui ne l'était pas. À découvrir. ●

G.K

- ▶ **Exposition des travaux d'élèves du 5 juin au 4 juillet à la Maison des arts plastiques. Entrée libre. Ouvert lundi et mardi de 14h à 19h, du mercredi au vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 14h à 18h.**
- ▶ **Vernissage le vendredi 5 juin à 18h30.**

« Le temps ne fait rien à l'affaire »

L'exposition des élèves de l'atelier arts plastiques proposé par le service Retraités-Santé-Handicap aux séniors aura lieu du 9 au 13 juin. Lors de cet événement attendu dans la vie culturelle chevillaise, qui se tient tous les deux ans, les artistes séniors de l'atelier arts plastiques initié par le service Retraités-Santé-Handicap exposent leurs œuvres au foyer Gabriel Chauvet. « *Le temps ne fait rien à l'affaire* », tel est le thème de cette nouvelle édition ; entre travaux thématiques et œuvres

picturales personnelles, l'exposition présente une belle diversité de techniques employées et de sujets abordés et témoigne du dynamisme de cet atelier atypique. Soutenus par leur professeur M^{me} Durand, ces artistes séniors n'hésitent pas à se confronter à l'actualité artistique pour en donner leur interprétation haute en couleurs. ●

- ▶ **Exposition du 9 au 13 juin (du mardi au vendredi de 10h à 17h et le samedi de 10h à 16h) au foyer Gabriel Chauvet (15, rue Derichbourg). Entrée libre.**

Clôture de saison

Maison du Conte : en juin, c'est ciné-jardin

Et voilà, la saison culturelle se termine déjà.

Au théâtre André Malraux, c'est la chanteuse Chloé Lacan qui, au soir du vendredi 29 mai, après avoir fait *Ménage à trois* le temps d'un concert jazzy avec deux compères multi-instrumentistes, a tiré derrière elle le rideau sur la scène 2014/2015. À la Maison du Conte, le dernier rendez-vous est programmé pour le vendredi 12 juin. Ils seront dix conteurs –Valérie Briffod, Jacques Combe, Dimitri Costa, Lénéïc Eberlin, André Feivre, Nidal Qannari, Hélène Palardy, Julien Tauber, Élisabeth Troestler et Olivier Villanove – à faire leur cinéma. Ils passeront derrière l'écran et dérouleront, à la manière d'un film, la bobine du *Château aux meurtres*, une version revisitée de *Barbe-Bleue* des frères Grimm. Banquet, salle obscure, émotion et frisson ainsi qu'images et sons au grand air seront de rigueur alors pensez à apporter votre repas, votre lampe torche, vos mouchoirs et ... une petite laine. ●

► **Ciné-jardin vendredi 12 juin à 20h à la Maison du Conte (8, rue Albert Thuret). Entrée libre avec un plat à partager. Réservation au 01 49 08 50 85 ou à information@lamaisonduconte.fr.**



Maison des arts plastiques



La Maison des arts plastiques se met à la page ... Facebook

Envie de tout savoir sur l'actualité de la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur ? Voire même de donner votre avis ? Rendez-vous sur la page Facebook lancée par la Maison des arts plastiques, où vous retrouverez des photos des événements passés ou en cours, des annonces des événements à venir et des commentaires des internautes. À vous de liker ! ●

► www.facebook.com/Maisondesartsplastiquesrosabonheur

Danse, musique



Inscriptions au conservatoire

Envie d'apprendre à jouer d'un instrument ou de se mettre à la danse ? Les inscriptions des nouveaux élèves au conservatoire de musique et de danse se dérouleront du 15 au 19 juin de 14h à 19h au conservatoire. Les cours sont ouverts aux enfants à partir de 6 ans en danse et de 7/8 ans en musique, mais aussi aux adultes dans la limite des places disponibles. À noter : les inscriptions aux cours d'arts plastiques de la Maison Rosa Bonheur auront lieu le samedi 12 septembre. ●

► **Conservatoire de musique et de danse
102, avenue du Général de Gaulle.**

Tél. : 01 56 70 42 45. Retrouvez la liste de toutes les disciplines enseignées sur le site internet www.ville-chevilly-larue.fr.

La médiathèque au diapason de la fête de la musique

C'est en 1981 que le journaliste et organisateur de festivals Maurice Fleuret et le ministre de la Culture Jack Lang lancent la fête sous le slogan « faites de la musique ». Depuis, ce rendez-vous est devenu incontournable et rassemble tous les publics autour de toutes les musiques, que ce soit en France ou à l'étranger.

À la médiathèque, la musique est à votre disposition toute l'année. Parmi les nombreux choix possibles, voici une sélection éclectique pour mettre vos oreilles en fête !

Livre

Just kids

Patti Smith – Éd. Denoël, 2010



Just Kids est un hommage de la chanteuse et poète Patti Smith à son amant, le photographe Robert Mapplethorpe décédé en 1989. Ce livre autobiographique se déroule principalement entre 1967 et 1969 et retrace l'histoire de ces deux personnalités artistiques dans l'ambiance sulfureuse de cette époque. Patti Smith évoque ses rencontres (Andy Warhol, Jimi Hendrix, Allen Ginsberg et Janis Joplin pour ne citer qu'eux), aborde des sujets comme la drogue, l'homosexualité, l'avortement et la pauvreté, raconte sa vie de femme amoureuse. Un très beau livre.

DVD

Regards sur les musiques actuelles

Philippe Jelmoni et Bruno Vallée – Éd. PNR, 2005

Les musiques actuelles font partie de notre environnement quotidien. Encore récemment méconnues et sous-estimées, elles connaissent aujourd'hui l'engouement du public grâce à toujours plus de scènes, d'organismes, d'associations, de festivals voués à leur reconnaissance. Ce double DVD propose une découverte de douze des styles majeurs de ces musiques par l'intermédiaire de compositions originales, mais également des témoignages d'artistes emblématiques : Paul Personne, Christian Décamps (du groupe Ange), Daniel Bravo (du groupe Tryo), Little Bob, Nono (ex-membre de Trust).

Ce DVD s'adresse aux professeurs-documentalistes des collèges et des lycées, aux enseignants des IUFM, aux formateurs, aux écoles de musique mais aussi à un public plus large qui souhaite découvrir les musiques actuelles.

CD

Au pays d'Alice

Oxmo Puccino & Ibrahim Maalouf – Éd. Mister Productions, novembre 2014



Voici l'histoire d'Alice au pays des merveilles complètement revisitée par le rappeur Oxmo Puccino et le trompettiste de jazz Ibrahim Maalouf. C'est une création originale foisonnante et fusionnant les genres avec un enthousiasme musical étourdissant : chœurs d'enfants, orchestre classique, slam, jazz, ... Un opéra moderne jubilatoire qui donne des frissons, où vous rencontrerez une chenille qui fume le narguilé et un lapin qui court, forcément ...

Sometimes awake

Charles Pasi – octobre 2014



Les premières notes de piano (jolie dissonance) vous emportent illico vers les cimes. Puis la voix de Charles Pasi, un peu éraillée et tellement attachante, vient se poser dans des morceaux aux colorations diverses : il a écouté ses classiques américains, d'Otis Redding à Bob Dylan, et ça se sent. Musicien autodidacte, il a fait de l'harmonica son instrument de prédilection et l'intègre parfaitement à tous les morceaux, qu'ils soient d'inspiration jazz, blues ou pop. Et l'album se clôt sur une balade instrumentale d'une mélancolie ... revigorante.

Mama Rosa

Brian Blade – Éd. Universal, juin 2009



Si vous aimez la douceur et la sensibilité, l'album *Mama Rosa* compte treize bijoux délicats qui vous séduiront. Ce batteur de formation révèle ici ses talents de compositeur et de chanteur à travers des chansons très personnelles, évoquant sa grand-mère, figure centrale de son enfance, et son épouse, qu'il a rencontrée à l'âge de 16 ans. Un folk teinté de blues tranquille à découvrir.

Eight Houses

She Keeps Bees – Éd. Bone Voyage, septembre 2014



Entre rock, blues et folk, le duo de Brooklyn She Keeps Bees nous transporte tout en apesanteur. Avec ses rythmes langoureux et son grain de voix particulier, le groupe rappelle vraiment Cat Power à certains moments. Le dépouillement instrumental qui caractérise ce disque ne fait que magnifier la mélancolie qui s'en dégage. Une perle !

Les deux colonies scolaires des enfants de l'Yser de Chevilly (1915-1919)

Deux colonies scolaires d'enfants réfugiés flamands ont été ouvertes à Chevilly en juin 1915, il y a cent ans, celle des garçons au séminaire et celle des filles au monastère Saint-Michel.

Depuis la fixation du front mi-novembre 1914, la partie de la Belgique non occupée par l'ennemi est réduite à sa frange la plus occidentale limitée au nord par l'Yser. Sur ce petit territoire de maximum 45 km de long sur une quinzaine de large qui ne couvre qu'environ 1/70^e de la superficie du pays, la population n'est jamais très loin du front, avec les risques que cela comporte. Les enfants y sont particulièrement vulnérables aux effets de la guerre, avec notamment le stress du bruit des canons et le risque, surtout pour ceux proches de la zone des combats, d'être blessé ou tué, de perdre son toit et ses parents. De plus, les écoles sont fermées. Privés de soutien et de discipline, certains deviennent des sauvages. En mai 1915, alors que se déroule la deuxième bataille d'Ypres, il est clair à tous qu'il n'est plus possible de laisser les enfants sans instruction, en souffrance et exposés au danger. Des personnalités et des œuvres se mobilisent pour procéder à leur sauvetage. La reine Élisabeth de Belgique fonde ainsi deux pensionnats vite complets relativement à distance du front, près de La Panne, où vit alors le couple royal. Mais le plus sûr est d'éloigner les enfants en les envoyant en France. Le premier ministre belge, Paul Hymers, s'occupe alors de l'évacuation des 6000 enfants (environ) de cette région de l'Yser et de l'organisation des colonies scolaires pour les accueillir et les instruire durant la durée du conflit. Le gouvernement belge en exil se trouvant à Sainte-Adresse près du Havre, 25 lieux d'accueil sont assez vite trouvés dans la région, formant le « groupe de Normandie ». Deux parlementaires belges, le sénateur François Empain et le député Émile Brunet, se chargent de prospecter la région parisienne pour y implanter 19 colonies scolaires de 20 à 338 places. Ils s'occuperont sous l'autorité du premier ministre de ce « groupe de Paris » jusqu'au retour des enfants dans leurs foyers après la guerre. Divers établissements, maisons et locaux d'institution sont mis gracieusement à disposition par des propriétaires compatissant sur le sort des petits réfugiés. Un premier groupe de 350 enfants arrive en gare du Nord à Paris le 18 mai, suivi par bien d'autres dans les semaines suivantes. Les enfants séjournent d'abord quelques jours à Paris dans l'ancien séminaire Saint-Sulpice, où le Secours de Guerre (œuvre franco-belge d'assistance) accueille



et héberge les réfugiés, avant d'être répartis dans les colonies scolaires, les garçons et les filles séparément. Peu après l'arrivée de ce premier groupe, Monseigneur Alexandre Le Roy, Supérieur général des Spiritains, rencontre à Saint-Sulpice M. Empain et lui propose des locaux dans le séminaire de Chevilly et dans l'ancien noviciat de Grignon à Orly ; il y a de la place disponible, car de nombreux Spiritains sont sous les drapeaux. MM. Empain et Brunet visitent les lieux le 25 mai et les trouvent convenir pour environ 300 garçons chacun : de fait, la colonie de Chevilly accueillera jusqu'à 321 élèves de 4 à 16 ans et celle d'Orly 293, effectifs les plus élevés des colonies de garçons. Les religieuses flamandes chargées de l'entretien et des soins aux enfants arrivent le 3 juin au séminaire de Chevilly pour préparer l'installation de la colonie scolaire dans le bâtiment du scolasticat. L'arrivée des élèves et de leurs instituteurs s'échelonne par groupes du 5 juin au 26 septembre. Certains instituteurs sont mariés, mais il n'est pas possible d'installer leurs épouses au séminaire ; heureusement, elles peuvent être logées au monastère Saint-Michel voisin. MM. Empain et Brunet y viennent le 20 juin pour remercier la Supérieure de cet arrangement. Celle-ci leur propose alors d'y accueillir une centaine de fillettes flamandes en leur réservant une aile des bâtiments. L'accord étant vite conclu, 90 filles de 5 à 15 ans y arrivent le 25 juin, nombre qui s'élèvera à 143 en fin 1915. Dix religieuses flamandes s'occupent d'elles et de leur instruction. À leur arrivée à Chevilly, tous les « enfants de l'Yser » ne parlent que le flamand. Une partie de l'enseignement se fait en français et les élèves ont à cœur de vite apprendre la langue de leur pays d'accueil. Un jour, la supérieure du monastère Saint-Michel demande aux jeunes flamandes si elles ont appris un cantique en français ; l'une d'elles lui répond : « On sait La Marseillaise ! » (à suivre)

Marc Ellenberger, archiviste municipal

La colonie scolaire des garçons pose devant l'un des bâtiments du séminaire.



Course

Les Chevillais en action contre la faim

La Course contre la Faim entraîne toujours plus de jeunes à se dévouer pour contribuer, à leur échelle, à un monde plus juste. La course en elle-même n'étant que la finalité d'un projet de sensibilisation bien plus large.

Àvoir les collégiens donner leur maximum à chaque foulée, on se dit que le projet ne peut être qu'une réussite. Ce mercredi 22 mai restera dans les mémoires comme une date où près de 500 collégiens chevillais des établissements Jean Moulin et Liberté ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour une noble cause. À savoir, lutter contre la malnutrition, fléau de nombreux pays. Pour cela, les enfants ont participé à bien plus qu'une simple course. Ils ont d'abord rencontré un intervenant de l'association Action contre la Faim et

visionné un film exposant les enjeux du projet auquel ils allaient participer. Ensuite ce fut la course ... aux sponsors. Chaque élève devant trouver un maximum de parrains leur promettant une somme d'argent par tour du parc Petit Le Roy parcouru. L'argent récolté sera ensuite reversé à l'association Action contre la Faim pour venir en aide aux populations des pays en voie de développement. Cette année, le Burkina Faso était principalement à l'honneur, de même que la République centrafricaine, Haïti et l'Éthiopie. ●

Antoine Ginekis

Brèves de vestiaires

Basket :

Les seniors vont voir au-dessus

56-39. C'est par une nette victoire que les seniors garçons ont conclu leur saison face au Kremlin-Bicêtre. Dans un gymnase chauffé à blanc, les Rouges ont fait plaisir à leur public en proposant une excellente défense et des systèmes respectés à la lettre. Ce succès vient surtout récompenser une année réussie, en validant l'accession à la division supérieure (Promo Excellence) pour l'an prochain. Félicitations !

Tennis de table :

les filles en pré-nationale

Objectif rempli pour l'équipe 1 des filles. Et de belle manière ! En effet, l'Élan termine à la première place de sa poule, en division Régionale, avec autant de

victoires que de rencontres disputées.

Un grand chelem évidemment synonyme de montée au niveau supérieur : la division pré-nationale. Dans un nouveau système de compétition -12 simples au lieu de 16- le quintet a donc répondu présent tout au long de la saison.

« Elles ont su compenser les hauts et les bas vécus par chacune grâce à une bonne cohésion entre les jeunes, Orlane, Ivana ou Marjorie, et les plus expérimentées Maryse et Marie-Line », explique Philippe Georges, entraîneur. Les félicitations sont donc de mise même si l'année prochaine s'annonce plus ardue. « Le niveau est bien plus relevé en pré-nationale. Il s'agira d'abord de se maintenir, surtout que d'ici deux ou trois ans, de jeunes pousses viendront renforcer l'équipe ».

Vive les rois !

Le plus traditionnel des rendez-vous des archers s'appelle l'abat oiseau. Les vainqueurs y sont proclamés rois et repartent avec les honneurs et leur écharpe triomphante. C'est dans cet esprit mi-ancestral, mi-rigolard que l'Élan a respecté la tradition. Le principe ? Viser les cibles -des oiseaux en carton- situées à 50 mètres pour les adultes et 30 mètres pour les handisports et les jeunes. Le premier qui parvient à faire voler les plumes du « volatile » repart avec le règne ... et l'obligation de confectionner l'oiseau pour l'année suivante. Bravant le froid et le vent, Henri Fenoll a pris la couronne chez les valides quand Bernard Gastrin, lui, l'a conservée une année de plus. Les jeunes n'ont pu terminer leur concours, le concours s'arrêtant immédiatement après la chute de l'oiseau à 50m, tradition oblige. Mais ils se sont bien rattrapés lors du pot de l'amitié qui clôturait cette journée aussi originale qu'appréciée par tous. Reste aux deux rois à broder leur nom sur l'écharpe du vainqueur.

Cyclotourisme

Rejoignez le peloton !

S'il est bien un sport praticable par tous, et permettant dans le même temps de découvrir de beaux paysages, c'est bien le cyclisme. La section cyclo de l'Élan vous invite en ballade.

Les habitués le savent, se retrouvant chaque dimanche matin pour parcourir divers itinéraires dans la bonne humeur et la convivialité. Un plaisir qui se partage et qui ne peut être plus agréable que sous un soleil d'été. Rendez-vous est donc donné le dimanche 21 juin à 9h30 sur le parking de la mairie de Chevilly-Larue. Au programme, un parcours de 25 Km. « *On longera les pistes d'Orly et on passera par Chilly-Mazarin jusqu'à Champlan* », décrit Jean-Marc Lafuente, secrétaire du club. Avec la franche volonté de séduire femmes et jeunes (à partir



de 16 ans), le chemin choisi semble idéal pour les débutants et amateurs ponctuels puisqu'il ne sortira que très rarement des pistes cyclables. Pour assurer un moral au beau fixe, le club prend en charge le ravitaillement du peloton tout au long du parcours ainsi qu'à l'arrivée, prévue aux alentours de 11h30. La section espère ainsi attirer de nombreux curieux pour partager leur passion durant ces deux heures de détente et de découverte. ● A.G

• Renseignements auprès de Jacques Pauget.
Tél. : 06 32 25 70 03

24^e Boucles Chevillaises

Les Boucles vous attendent

Incontournables mais surtout ... collégiales ! Les Boucles chevillaises, 24^e du nom, représentent un événement autant qu'une tradition de la commune. Marcheurs, coureurs, jeunes ou expérimentés, la course ne sera belle qu'avec la participation de tous. Rendez-vous le 20 juin.

L'été rime avec congés certes, mais aussi festivités ! Et celles prévues par la commune démarrent forcément par les Boucles. Et les raisons de se joindre au cortège des joyeux coureurs semblent légion. Certains y voient là l'occasion rêvée de s'essayer à la course –ou à la marche– dans des conditions idéales et sur un parcours adapté à tous les niveaux de pratique. D'autres se font grand plaisir de retrouver amis et connaissances pour une boucle conviviale où les gouttes de sueur s'entremêlent aux blagues et autres francs sourires. Et pourquoi ne pas se faire une course en équipe ? En couple, en famille, entre voisins ... un effort partagé est toujours plus

fun. Bien sûr, se trouveront également sur la ligne de départ les compétiteurs qui partent avec un chrono à battre. À vous de choisir votre leitmotiv. Mais une chose est sûre ... les Boucles n'attendent que vous ! ● A.G

Déroulé des Boucles chevillaises :

- Inscriptions (à partir de 14 ans) au service municipal des Sports – 56, avenue Franklin Roosevelt (01 46 86 35 63) ou sur www.ville-chevilly-larue.fr. Possibilité de s'inscrire le jour de la course à 8h.
- Départ des Boucles chevillaises sur la place Nelson Mandela, à 9h15 pour le 5km marche, à 9h30 pour les 5 et 10 km course et le relais 2x5 km. Remise des coupes à 11h.

Pharmacies de garde de jour

Dimanche 7 juin

Pharmacie centrale
10, place Pierre et Marie Curie
Fresnes
01 46 66 18 31

Pharmacie des Marronniers
2 bis, avenue du 25 Août 1944
Thiais
01 48 84 21 28

Dimanche 14 juin

Pharmacie de la mairie
7, avenue Aristide Briand
L'Hay-les-Roses
01 46 64 47 09

Pharmacie du soleil
3, avenue René Panhard
Thiais
01 48 84 70 23

Dimanche 21 juin

Pharmacie principale
155, rue de Bicêtre
L'Hay-les-Roses
01 46 86 55 94

Les pharmacies de garde sont consultables sur le site de la ville :
<http://www.ville-chevilly-larue.fr/>
> Rubrique Infos les plus demandées
> Pharmacies de garde

Pharmacie Romain Gary
1, rue Marcel Cerdan
Thiais
01 46 86 82 91

Dimanche 28 juin

Pharmacie Tomasino
2, rue Dispan
L'Hay-les-Roses
01 46 63 17 11

Pharmacie du centre
Centre cial Belle Épine
Thiais
01 56 70 01 48

Dimanche 5 juillet

Pharmacie Truong
61, rue de la Cosarde
L'Hay-les-Roses
01 46 64 56 62

Pharmacie du centre
Centre cial Belle Épine
Thiais
01 56 70 01 48

État civil

Du 1^{er} au 30 Avril 2015

Naissances

- Lina Dahmouni
- Yanis Djabat
- Léo Duparc
- Nour Essabri
- Ali Gaceur
- Roan Gonçalves
- Meira Torres Feletti
- Louise Hachemane
- Soline Larénie

- Elsa Ressegat
- Roxane Schumann
- Lucas Simon

Mariages

- Françoise Lallier et Raymond Foucard

Décès

- Annie Boullila
- Antoinette Bruno
- Régis Castan
- Renée Ziessel
- Rose Jarry
- Marcelle Muscat
- Jean-Luc Meunier
- Lucien Piana
- Emmanuel Aurive



Un essaim d'abeilles dans votre jardin ?

Avec le retour des beaux jours, les abeilles

entament leur essaimage ! La reine en place quitte la ruche, accompagnée par une grande partie des ouvrières de tous âges, pour former un essaim qui se met rapidement en grappe. Alors ne vous inquiétez pas si elles choisissent votre jardin comme lieu de villégiature. Faites appel à un apiculteur bénévole ou à la Ferme du Saut du Loup qui se fera un plaisir de leur offrir un nouveau foyer. Attention : en cas de nid de guêpes, il faut en revanche impérativement faire appel à une société spécialisée.

• En cas d'essaim d'abeilles contactez M. Vidali, (06 28 13 24 70) ou M. Texier (07 78 41 89 10) apiculteurs bénévoles, ou la Ferme du Saut du Loup (01 56 34 04 72).

Enquêtes Insee

L'Insee réalise actuellement deux enquêtes. La première porte sur les ressources et les conditions de vie et sera menée auprès d'un échantillon d'environ 14 000 logements ordinaires dont certains se situent sur la commune. La seconde portera sur la santé et les conditions de vie des personnes de 60 ans ou plus. Les personnes de la commune qui seront interrogées par les enquêteurs seront prévenues individuellement par courrier et informées du nom de l'enquêteur. Les réponses fournies lors de ces entretiens sont confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques. L'enquêteur sera muni d'une carte officielle.

Opération « Tranquillité-vacances »

Afin de prévenir les risques de cambriolages durant l'été, signalez votre absence pendant vos vacances en vous présentant au poste de police munis d'un justificatif de domicile. Il prendra les renseignements concernant votre période d'absence et les éventuelles personnes à contacter en cas de nécessité. Des patrouilles effectueront des passages aux abords de votre domicile, à des heures variables pour sécuriser les lieux. Des policiers pourront également vous prodiguer des conseils sur les dispositions à prendre pour protéger votre domicile pendant votre absence. Enfin si vous ne partez pas en vacances, il est néanmoins fortement conseillé de bien verrouiller sa porte, de jour comme de nuit, que vous soyez présent ou non à votre domicile. En cas d'absence prolongée, prévenez une personne de confiance de votre entourage, faites suivre votre courrier, transférez vos appels sur votre portable ou une autre ligne. Et si vous êtes vous-même témoin d'un cambriolage, ayez le bon réflexe : composez le 17 !

Poste de police : 2, place Nelson Mandela (01 41 80 06 60). Ouverture du lundi au vendredi de 9h à midi et de 14h à 19h.

Sécurité. Attention aux faux démarcheurs

Des démarcheurs peu scrupuleux ou des personnes malveillantes se présentent régulièrement au domicile des habitants en se recommandant de la mairie pour proposer leurs services (bilan énergétique, étude de l'état des charpentes, etc). La mairie, et plus généralement aucun organisme institutionnel, ne missionne d'entreprise. Pour éviter toute escroquerie, respectez quelques règles de sécurité. Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce.

UNE URGENCE MÉDICALE ?



sami
CHEVILLY-LARUE

le service
d'accueil
médical initial

vous accueille

du lundi au vendredi de 20h à minuit,
le samedi de 16h à minuit,
le dimanche et jours fériés
de 8h à minuit.

15

COMPOSEZ LE 15

un service de santé publique de proximité
96, avenue du Général de Gaulle
(1, rue de Verdun)
94530 Chevilly-Larue - Tél. : 15






Médecins de garde

Contactez le **15** qui vous orientera vers le service d'accueil médical initial (SAMI) de Chevilly-Larue (1, rue de Verdun).

Semaine : de 20h à minuit

Samedi : de 16h à minuit

Dimanche et jours fériés : de 8h à minuit

Hôtel de ville

88, avenue du Général de Gaulle
01 45 60 18 00

▶ **lundi, mercredi et jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30**

▶ **mardi de 13h30 à 18h30**

▶ **vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h**

▶ **samedi de 8h45 à 12h pour les services municipaux de l'État-civil/ Élections, de l'Action sociale et de l'Enfance.**

COLLECTE 2015 DES ENCOMBRANTS

Secteur 1 : 3 juin/1^{er} juillet

Secteur 2 : 17 juin

Secteur 3 : 24 juin

DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTE 2015

Prochaines collectes bacs jaunes

Secteur 1 & 3A : tous les mardis

Secteur 2 & 3B : tous les jeudis

Prochaines collectes bacs verts

Secteur 1 & 3A :

Les mercredis 10 et 24 juin

Secteur 2 & 3B :

Les mercredis 3 juin, 17 juin

et 1^{er} juillet

▶ Si vous ne connaissez pas votre secteur, vous pouvez appeler le service municipal de l'Environnement : 01 45 60 19 86 ou 89.

Le calendrier complet de l'année 2015 ainsi que le plan des secteurs sont disponibles en téléchargement sur : www.ville-chevilly-larue.fr – rubrique *Environnement*.

Offres d'emploi

La ville de Chevilly-Larue recrute

- ▶ Un(e) assistant(e) maternelle
- ▶ Un(e) responsable de la maintenance des bâtiments et de la maîtrise de l'énergie
- ▶ Un(e) directeur(trice) de la crèche multi-accueil les Petites Colombes
- ▶ Des auxiliaires de puéricultures
- ▶ Un(e) directeur(trice) du théâtre André Malraux
- ▶ Un(e) intervenant(e) d'aide aux devoirs au sein du service municipal de la Jeunesse
- ▶ Des éducateurs des activités physiques et sportives pour la piscine municipale
- ▶ Un(e) directeur(trice) des Ressources humaines
- ▶ Un(e) directeur(trice) du service Jeunesse

Envoyer CV et lettre de motivation à :
Madame la Maire – 88, avenue du Général de Gaulle – 94669 Chevilly-Larue cedex.
Toutes ces annonces sont consultables en intégralité sur le site Internet de la ville : www.ville-chevilly-larue.fr dans la rubrique *Offres d'emploi*.
Renseignements auprès de la direction des Ressources humaines (01 45 60 19 91).



Santé

Séance de vaccination gratuite

Êtes-vous à jour de vos vaccinations ? Toute la vie,

en fonction de votre âge et de votre situation, il existe des vaccins pour vous protéger de maladies qui peuvent être graves.

Une séance de vaccination gratuite et sans rendez-vous est organisée à Chevilly-Larue, au Service d'accueil médical initial (Sami).

Le mercredi 24 juin 10h/15h

- Sami : 1, rue de Verdun à Chevilly-Larue. Plus d'informations auprès du service Retraités-Santé-Handicap au 01 45 60 18 97

Titres d'identité

Demandes de cartes d'identité ou de passeports

Les vacances d'été approchant à grand pas, nombreux sont les Chevillais à souhaiter acquérir ou renouveler leur passeport ou leur carte d'identité. Mais attention, à mesure que ces dernières se rapprochent, les délais de délivrance de ces documents s'allongent ! Rappelons par ailleurs que les services municipaux ne sont plus en mesure de prendre en charge les demandes de passeport, suite à un arrêté du ministre de l'intérieur du 24 avril 2009 par lequel le département du Val-de-Marne est passé au passeport biométrique. En effet, Chevilly-Larue ne disposant pas de la station d'enregistrement nécessaire à la transmission de ces demandes, les Chevillais sont invités à s'adresser aux mairies équipées du matériel adéquat, dont Cachan, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Thiais et Villejuif. Ils peuvent néanmoins se procurer un imprimé de demande de passeport et effectuer une demande de carte d'identité auprès du service État civil-Élections de la ville.

- Il est possible de remplir en ligne une demande de passeport sur www.vosdroits.service-public.fr et de l'imprimer afin de gagner du temps au moment du dépôt de la demande. Renseignements au service État civil-Élections : 01 79 61 63 03

INFOS CONSEILS
ÉNERGIE AU RELAIS-ÉNERGIE
RELAIS-MAIRIE CENTRE
(13, RUE ÉDITH PIAF) en appelant le
01 56 34 70 54 ou 55
 RENDEZ-VOUS GRATUITS

PROCHAINE DATE :

SAMEDI 27 JUIN 2015
DE 9H À 12H

Permanences impôts

▶ Sans rendez-vous les lundis, mardis, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15 et les jeudis de 8h45 à 12h au centre des impôts (4, rue Dispan à L'Haÿ-les-Roses – 01 49 08 88 03).

Prendre rendez-vous avec une assistante sociale

▶ Prenez rendez-vous au 01 49 84 09 05 afin de rencontrer l'assistante sociale qui reçoit à l'Espace commun des solidarités (3, rue du Béarn).

Un avocat à votre écoute

Deux avocats assurent sans rendez-vous des consultations gratuites pour les Chevillais en mairie (88, avenue du Général de Gaulle, renseignements 01 45 60 18 00) :

▶ Les trois premiers samedis du mois de 9h à 10h.

Être reçu par la Mission locale

Si vous avez entre 16 et 25 ans, la Mission locale Bièvre Val-de-Marne pourra vous aider en matière d'orientation professionnelle, de formation, d'aide à la recherche d'emploi.

▶ Espace commun des solidarités – 3, rue du Béarn (01 45 60 59 44).

L'Espace commun des solidarités vous accueille

Pour être accompagné et orienté en matière d'action sociale.

▶ Espace commun des solidarités – 3, rue du Béarn (01 41 80 18 95).

Le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) vous reçoit

Pour être conseillé et orienté sur les dispositifs d'aide mis à la disposition des personnes âgées de 60 ans et plus et leur famille.

▶ Espace commun des solidarités – 4, place Nelson Mandela. (01 48 53 79 09).

Point mensuel d'information et de pré-inscription Petite enfance

Les représentants des différents modes d'accueil présents dans la ville enregistrent vos demandes, communes à tous les modes d'accueil, à partir du 7^e mois de grossesse.

▶ Chaque 2^e mardi du mois à 17h.

▶ Espace commun des Solidarités – 4, place Nelson Mandela.

Logement

Permanences de l'ARSS Association des Résidents Sorbiers-Saussaie

▶ Permanences les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois de 17h30 à 19h sans rendez-vous à la Maison pour tous (23, rue du Béarn). En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur (01 45 12 91 52).

Permanences CNL Sorbiers-Saussaie Valophis Habitat

▶ Permanences les 2^e et 4^e jeudis du mois.

▶ Maison pour tous – 23, rue du Béarn.

▶ Contact et renseignements :

cnlsorb-saus94550@orange.fr

<http://sorbierssaussaie.cnl.pagesperso-orange.fr>

Lundi 8 juin 2015

Déménagement de l'agence Valophis Habitat

L'agence de proximité du bailleur Valophis habitat déménage. Initialement située au 106, rue Petit Le Roy, elle a pris ses quartiers le 8 juin au 2, rue Jean Ferrat à Chevilly-Larue. Les gardiens et le service Relation Locataires est toujours à la disposition des locataires au 01 55 96 55 00.

• Agence de Chevilly-Larue de Valophis Habitat 2, rue Jean Ferrat (01 55 96 55 00)

• Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h30-12h et 14h-16h30

